

## Les familles monoparentales depuis 1990

Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?

N° 67

Juillet 2015

La monoparentalité, notion apparue en France dans les années 1970, est de plus en plus répandue. Le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter et atteint 1,6 million en 2011. Ce simple dénombrement sous-estime toutefois l'étendue de ce phénomène. Nombreux sont les mouvements d'entrée et de sortie de la monoparentalité, et 16 % des familles monoparentales observées en 2011 se sont formées en 2010.

La catégorie des familles monoparentales recouvre en outre une diversité de situations familiales : 130 000 parents « isolés » ont un conjoint qui vit dans un autre logement, 200 000 parents « isolés » vivent dans le même ménage que d'autres adultes, 190 000 parents « isolés » n'ont jamais vécu en couple.

Le niveau de diplôme des parents isolés a augmenté depuis les années 1990, mais leur position relative s'est dégradée par rapport à celle des parents en couple, dont le niveau de diplôme a progressé encore davantage. Alors qu'en 1990, les mères isolées étaient plus souvent actives occupées que celles en couple, la situation s'est inversée en 2012.



**Marie ACS, Bertrand LHOMMEAU, Émilie RAYNAUD**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

Ministère des Finances et des Comptes publics

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Les auteurs remercient Mickaël PORTELA pour ses conseils et son aide précieuse dans la mise en œuvre des modèles probit bivariés avec effet de sélection.



Début 2011, la France métropolitaine compte 1,6 million de familles monoparentales, c'est-à-dire des familles composées d'un adulte vivant dans un logement sans conjoint, et avec au moins un enfant mineur qui lui-même n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec une personne du logement. Les familles monoparentales représentent 20 % des familles avec un enfant mineur. La monoparentalité n'est pas un phénomène nouveau, mais elle ne cesse de prendre de l'ampleur.

Si différents travaux sont depuis longtemps menés en France pour mesurer le nombre des familles monoparentales (Rallu, 1982 ; Lefaucheur, 1986 ; Chambaz, 2000 ; Eydoux, Letablier, 2007), ou pour étudier leurs conditions de vie ou d'emploi (Algava, Le Minez, Bressé, Pla, 2005 ; Chardon, Daguet, Vivas, 2008), cette étude propose une analyse de la diversité des situations que recouvre cette catégorie de foyers, et des transformations intervenues depuis les années 1990, notamment vis-à-vis de l'emploi.

Les causes de la monoparentalité ont changé avec les transformations de la société : le veuvage en est de moins en moins souvent à l'origine, alors que les divorces ou les séparations de couples concubins sont de plus en plus fréquents.

Ainsi, les profils des familles monoparentales se diversifient : parents divorcés ayant la garde des enfants, jeunes mères n'ayant jamais vécu en couple, veufs dont les enfants sont relativement grands, ou encore couples non cohabitants, etc. Par ailleurs, comme le soulignent la plupart des recherches menées sur le sujet (Letablier, 2011), la monoparentalité doit s'appréhender en termes de parcours. Elle peut ne constituer qu'une brève étape de l'histoire familiale quand après une rupture d'union succède une remise en couple, qui elle-même peut prélude à la formation d'une famille recomposée. Dans d'autres configurations, la monoparentalité s'approchera davantage d'un état plus durable dans la vie du parent et de l'enfant, lorsque par exemple le parent n'a jamais vécu avec l'autre parent depuis la naissance de l'enfant. Pour bien caractériser la durée de la monoparentalité, il faudrait disposer de données longitudinales concernant les enfants jusqu'à leurs 18 ans. L'enquête Famille et logements de 2011 (EFL 2011, encadré 1) utilisée ici décrit, elle, une situation précise au moment de l'enquête (début 2011) et fournit quelques éléments de l'histoire conjugale et familiale du répondant. L'information est par construction limitée à l'âge atteint par l'enfant début 2011 et ne permet pas d'avoir une analyse de la durée totale passée en famille monoparentale.

Même s'ils ne constituent pas une unité homogène, ces parents isolés présentent toutefois des points communs : ils cumulent souvent des niveaux de vie plus bas, de fortes contraintes familiales et généralement des conditions d'accès au marché du travail ou d'emploi moins favorables.

## Une diversité d'histoires et de quotidiens pour des parents dits « isolés »

Les familles monoparentales rassemblent en 2011, 1,6 million de « parents isolés » (encadré 1), avec des histoires familiales et des quotidiens très diversifiés. D'une part, l'isolement factuel du parent à la tête d'une famille monoparentale est rarement vécu depuis la naissance de l'enfant : la monoparentalité intervient le plus souvent après la rupture d'un couple avec enfants (par séparation des conjoints ou décès). D'autre part, les parents sont dits « isolés » car ils ne vivent pas avec un conjoint dans le logement de la famille, mais ils ne vivent pas nécessairement seuls : une partie des parents isolés ont un conjoint qui vit ailleurs ; d'autres partagent leur logement avec d'autres adultes (leurs propres parents, des amis, d'autres membres de leur parentèle...). Enfin, l'isolement du parent dans le logement de la famille monoparentale ne signifie pas nécessairement l'absence de l'autre parent ou d'une figure parentale dans la vie de l'enfant. En effet, l'enfant peut vivre une partie du temps avec son autre parent ou bien le conjoint non cohabitant du parent isolé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces réserves ayant été énoncées, par commodité de langage, on désignera cependant dans le reste de l'article les parents de famille monoparentale par l'expression « parent isolé », par opposition aux parents en couple dans leur ménage. Ce terme est à prendre comme la simple dénomination d'une catégorie statistique, qui ne reflète pas la complexité des situations individuelles.

## 200 000 familles monoparentales vivent avec d'autres adultes

Pris dans leur ensemble, 88 % des parents « isolés » vivent dans un ménage simple, composé seulement du parent et de ses enfants (tableau 1). Dans les autres cas – 200 000 familles –, la famille monoparentale vit avec d'autres adultes, formant un ménage « complexe ». Le parent, que l'on dit « isolé » car il ne vit pas avec un conjoint, ne vit alors pas seul avec ses enfants. Dans quatre de ces cas sur dix, l'autre adulte est un ascendant.

Les plus jeunes des parents isolés vivent plus souvent dans un ménage complexe. C'est le cas de 21 % des parents isolés de moins de 30 ans, contre 10 % pour les plus de 30 ans. De plus, dans un ménage complexe, un parent isolé sur cinq n'a jamais vécu en couple, contre un parent isolé sur dix vivant en ménage simple. Au total, 12 % des parents isolés n'ont jamais vécu en couple.

Lorsque le parent isolé vit avec un de ses parents, il a en moyenne moins d'enfants que l'ensemble des parents isolés. En effet, 75 % des familles monoparentales vivant avec un ascendant ne comptent qu'un enfant, contre 59 % pour l'ensemble des familles monoparentales.

---

### ENCADRÉ 1

#### L'étude des familles monoparentales

##### Définitions

Un **ménage** désigne ici l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes, elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants.

Un **enfant** se définit comme vivant avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge ; pour constituer une famille avec son ou ses parents, il doit être célibataire, sans conjoint ni enfant vivant dans le logement.

Une **famille monoparentale** est une famille comprenant un parent isolé, vivant sans conjoint cohabitant, et avec un ou plusieurs enfants célibataires (et n'ayant pas d'enfant). L'enfant, ou les enfants, passent en général une partie du temps (au plus la moitié) avec leur autre parent. En cas de résidence alternée, l'enfant est compté comme vivant principalement dans le logement où il est présent le premier jour de la collecte.

Les **ménages complexes** comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées (par exemple plusieurs générations vivant ensemble ou une colocation).

L'étude réalisée ici restreint le **champ aux familles ayant au moins un enfant mineur**. Passé l'âge de majorité des enfants, les problématiques des familles sont en effet différentes (décohabitation des enfants, etc.).

On emploie ici les termes de « famille monoparentale » et de « parent isolé » alors que le plus souvent, l'autre parent (majoritairement le père) même absent du logement le plus fréquemment habité par l'enfant, fait bien partie de sa famille et assume sa fonction parentale, que ce soit en termes affectifs, éducatifs ou financiers. Pour cette raison, l'usage du terme « foyers monoparentaux » est parfois préféré à celui de « familles monoparentales » (Haut Conseil de la Famille, 2014).

##### L'enquête Famille et logements 2011 (EFL)

L'enquête Famille et logements a été réalisée par l'INSEE et l'INED en 2011, avec la participation scientifique et financière de la DREES. Cette enquête a été associée à la collecte 2011 de l'enquête annuelle de recensement de la population (EAR). Environ 360 000 personnes de 18 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ont répondu au questionnaire auto-administré en France métropolitaine dont un tiers d'hommes et deux tiers de femmes.

Le questionnaire porte sur les situations familiales (unions et enfants), l'origine sociale, les modes de garde des jeunes enfants, la multi-résidence et la dispersion géographique de la famille. Les réponses issues du bulletin individuel du recensement de la personne répondante ainsi que celles des autres membres du ménage apportent des informations complémentaires. Au total, l'enquête a permis de recueillir des informations pour environ 14 000 familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 18 ans célibataire.

##### L'enquête Emploi et l'enquête Emploi en continu (EE, EEC)

Cette enquête est réalisée par l'INSEE auprès des personnes de 15 ans ou plus. À partir de 2003, l'enquête Emploi en continu (EEC) prend le relais de l'ancienne enquête Emploi (EE). La collecte de cette enquête est réalisée en continu tout au long de l'année, alors qu'elle était auparavant concentrée sur un seul mois de l'année. Par ailleurs, des modifications méthodologiques ont été appliquées à la série de données à partir de l'année 2003. D'une part, l'estimation du chômage au sens du BIT est devenue plus restrictive et, d'autre part, la méthode de pondération des résultats bruts de l'enquête a été révisée. Du fait de ces modifications, les résultats fournis par l'enquête Emploi et l'enquête Emploi en continu présentent des écarts. Toutefois, les estimations des mesures de l'emploi et du chômage selon les deux protocoles révèlent des différences minimales.

L'enquête a permis de recueillir des informations pour environ 2 400 parents isolés en 1990 et 11 000 parents isolés en 2012.

---

D'une manière générale, ces autres adultes vivant dans le même ménage que la famille monoparentale peuvent constituer une aide pour le parent « isolé », *a minima* grâce aux économies d'échelle qu'occasionne la cohabitation (Hourriez J.-M. et Olier L., 1997), quoique celles-ci soient moindres que pour un couple. Ils peuvent également apporter une aide dans l'organisation du quotidien du parent seul et faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, notamment en prenant le relais de la garde des enfants mais aussi des tâches domestiques (courses, ménage, etc.). Enfin, ces adultes, présents dans la vie des enfants, peuvent représenter une autre figure parentale pour les enfants vivant avec un seul de leurs parents.

TABLEAU 1

## Répartition par tranche d'âge des parents isolés selon le type de ménage (en %)

|                    | Ménage simple | Ménage complexe      |                   |                    | Total |
|--------------------|---------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------|
|                    |               | Avec deux ascendants | Avec un ascendant | Autres situations* |       |
| Entre 18 et 30 ans | 79            | 7                    | 5                 | 9                  | 100   |
| Plus de 30 ans     | 90            | 1                    | 2                 | 7                  | 100   |
| Ensemble           | 88            | 2                    | 3                 | 7                  | 100   |

\* Les autres situations sont par exemple les familles monoparentales vivant avec d'autres isolés (amis, autres parents...), ou avec une autre famille dans le même ménage.

**Lecture** • 7 % des parents isolés ayant entre 18 ans et 30 ans vivent avec leurs deux ascendants dans un ménage complexe.

**Champ** • Parents d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

## 190 000 parents isolés n'ont jamais vécu en couple

Dans la majorité des cas, la monoparentalité intervient après une période de vie en couple : toutefois 12 % – soit 190 000 parents en 2011 – déclarent n'avoir jamais été en couple. La quasi-totalité d'entre eux sont des femmes.

Ces mères isolées qui n'ont jamais vécu en couple sont en moyenne plus jeunes que les autres parents isolés qui connaissent la monoparentalité après une rupture d'union. Une sur trois a moins de 30 ans, contre un sur dix pour les parents isolés ayant vécu en couple par le passé. Elles ont en moyenne 36 ans contre 40 ans pour l'ensemble des parents isolés. Elles ont d'ailleurs connu leur première maternité près d'un an plus tôt que les autres mères isolées. De même, leurs enfants ont en moyenne deux ans de moins que les enfants de l'ensemble des familles monoparentales (7 ans et demi contre 9 ans et demi). 70 % des mères isolées n'ayant jamais vécu en couple n'ont qu'un seul enfant, contre 59 % pour l'ensemble des parents isolés. Enfin, ce sont celles qui sont depuis le plus longtemps en situation de monoparentalité (Buisson, Costemalle, Daguet, 2015).

Ces mères « isolées depuis la naissance de leurs enfants » vivent plus souvent dans le même ménage qu'une tierce personne (ascendant, ami, autre parent...) : 19 % d'entre elles vivent dans un ménage complexe contre 11 % des autres parents isolés. Ces configurations complexes correspondent à une cohabitation avec au moins un de leurs parents dans 63 % des cas.

Être à la tête d'une famille monoparentale n'est pas toujours synonyme d'isolement : ainsi certains cohabitent avec d'autres adultes vivant dans le même ménage, tandis que d'autres vivent en couple avec un conjoint qui n'est pas cohabitant.

## 130 000 parents « isolés » ont un conjoint qui vit dans un autre logement

En 2011, 130 000 parents isolés ont un conjoint mais qui vit habituellement dans un autre logement que celui de la famille monoparentale. La vie en couple sans cohabitation concerne davantage les pères isolés (12 %) que les mères dans la même situation (8 %).

D'une part, un tiers de ces « parents isolés en couple » vivent une partie du temps dans un autre logement (16 % pendant les vacances et les week-ends). Dans huit cas sur dix, ils déclarent y retrouver leur conjoint ou leur famille et dans les trois quarts des cas le conjoint réside dans cet autre logement.

D'autre part, la moitié des conjoints habituellement non cohabitants des parents isolés passent une partie de leur temps dans le logement de la famille monoparentale : 29 % durant les week-ends et les vacances, 20 % une partie du temps en alternance.

La non-cohabitation des conjoints pourrait s'expliquer par une mise en couple récente pour une partie d'entre eux : dans la moitié des cas, elle date de moins de 5 ans et pour deux sur dix, elle remonte à moins d'un an. Seul un enfant sur dix est l'enfant du conjoint non cohabitant lorsque la mise en couple date de moins d'un an et deux enfants sur dix quand la mise en couple a entre 1 et 4 ans. Quand la mise en couple remonte à 5 ans ou plus, 34 % des couples sont mariés, et dans sept cas sur dix les enfants sont ceux du conjoint non cohabitant. Dans ces derniers cas, l'absence du conjoint non cohabitant n'implique pas nécessairement l'absence de moments partagés avec les enfants, ni l'absence de lieux partagés.

## 2,4 millions d'enfants mineurs vivent dans une famille monoparentale

En 2011, 2,4 millions d'enfants mineurs vivent habituellement avec un parent « isolé »<sup>2</sup>, soit 18 % de l'ensemble des enfants mineurs. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants : 10 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale mais 22 % des 12-17 ans vivent dans cette configuration familiale.

Seulement 13 % des enfants mineurs de familles monoparentales vivent avec leur père, alors que 15 % des parents « isolés » sont des hommes. Les pères « isolés » ont en effet en moyenne moins d'enfants à charge que les mères dans cette même situation.

Les mères « isolées » vivent en moyenne avec 1,6 enfant mineur, contre 1,4 enfant pour les pères. Lorsqu'on tient compte de tous les enfants des familles monoparentales, c'est-à-dire en incluant les enfants majeurs vivant encore au domicile du parent, les mères isolées ont en moyenne la charge de 1,8 enfant et les pères isolés en ont en moyenne 1,6 à charge. En particulier, les femmes sont plus souvent mères isolées d'une famille nombreuse que les pères (12 % contre 7 %) [tableau 2].

Comme cela a déjà été souligné, vivre dans une famille monoparentale ne signifie pas nécessairement pour les enfants avoir un parent unique.

D'une part, les parents isolés de près de 80 000 enfants mineurs sont en couple non cohabitant avec l'autre parent des enfants. D'autre part, trois enfants mineurs sur dix vivent régulièrement dans un autre logement : dans neuf cas sur dix chez leur autre parent (620 000 enfants)<sup>3</sup>. Depuis la loi de mars 2002, la résidence alternée pour les enfants de parents séparés a fortement progressé. Dans les décisions de justice prononcées en 2012, elle concerne plus d'un enfant mineur sur cinq dans le cas d'un divorce et plus d'un sur dix dans le cas de la séparation de parents non mariés. Et lorsqu'il y a une décision de résidence unique, le droit de visite et d'hébergement pour le parent non gardien est réduit (seulement les vacances), limité à un droit de visite ou supprimé dans un quart des cas. Dans un peu moins de six cas sur dix, il correspond à minima au droit dit « classique », soit un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Dans près d'un quart restant, le droit de visite est élargi ou libre (Carrasco et Dufour, 2015).

Ces situations de résidences régulières chez l'autre parent sont toutefois moins fréquentes pour les enfants des familles monoparentales que pour ceux de familles recomposées (Domingo, 2013). Par ailleurs, si un enfant ne vit pas régulièrement chez son autre parent, cela ne signifie pas nécessairement que celui-ci soit absent de la vie de l'enfant. Ils peuvent notamment se voir de manière ponctuelle (Régnier-Loilier, 2013) ou être en relation (correspondance, téléphone, etc.).

<sup>2</sup> À noter que par ailleurs, 960 000 enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents dans une famille recomposée. Au total, ce sont 25 % des enfants mineurs qui ne vivent pas habituellement avec leurs deux parents (Lapinte, 2013).

<sup>3</sup> Dans l'enquête Famille et logements, le caractère « régulier » de la résidence chez l'autre parent est laissé à l'appréciation du parent avec lequel l'enfant vit au moins la moitié du temps.

TABLEAU 2

## Répartition des parents isolés selon le nombre d'enfants mineurs (en %)

|                   | Père de famille monoparentale | Mère de famille monoparentale | Ensemble des parents isolés | Ensemble des parents en couple |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| 1 enfant          | 66                            | 57                            | 59                          | 42                             |
| 2 enfants         | 27                            | 31                            | 30                          | 41                             |
| 3 enfants ou plus | 7                             | 12                            | 11                          | 18                             |
| Total             | 100                           | 100                           | 100                         | 100                            |

**Lecture** • 66 % des pères d'une famille monoparentale ont un seul enfant mineur.

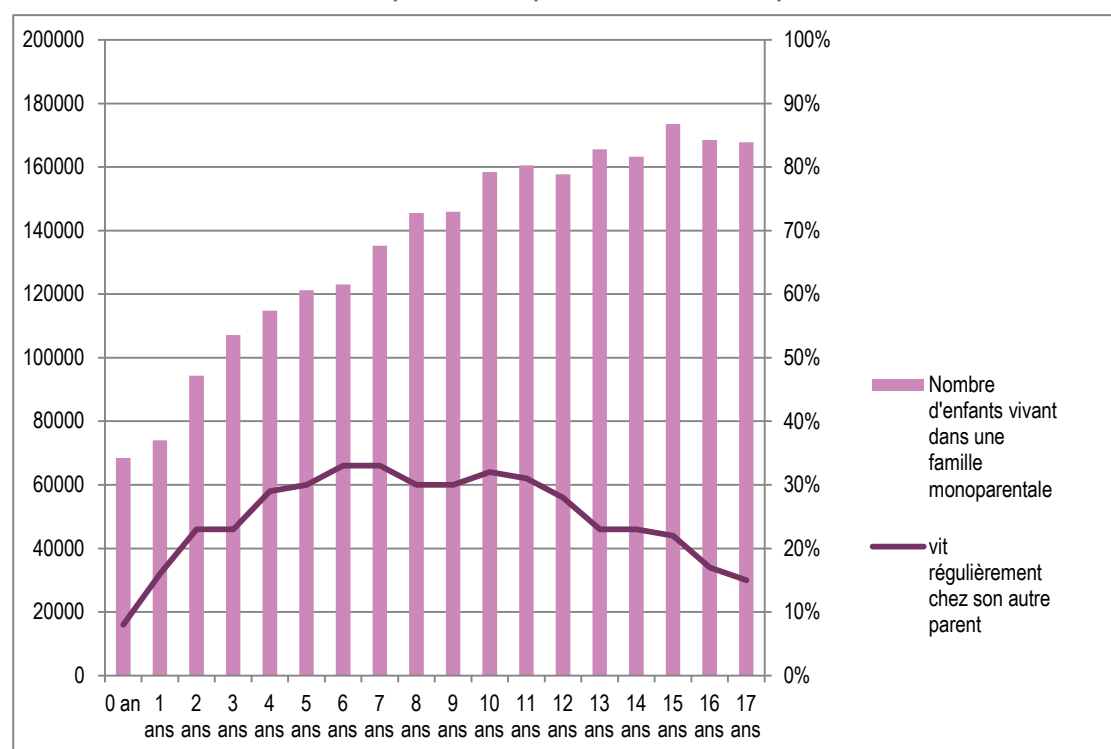
**Champ** • Parents d'une famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

Si en moyenne 25 % des enfants de familles monoparentales vivent régulièrement chez leur autre parent, seulement 18 % des enfants de moins de 4 ans sont dans cette situation et 21 % des enfants de 12 ans et plus. Entre 4 et 11 ans, presque trois enfants sur dix vivent régulièrement chez leur autre parent. Les très jeunes enfants et les adolescents sont moins souvent dans cette situation (graphique 1). En cas de séparation des parents de très jeunes enfants, la résidence chez la mère est préférée à la résidence alternée (Guillonnet et Moreau, 2013). Passé 11 ans, plus les enfants sont âgés et moins ils sont nombreux à vivre chez leur autre parent. Ce relâchement du lien provient davantage de l'ancienneté de la séparation que de l'âge de l'enfant. Avec le temps, les liens entre l'enfant et l'autre parent se distendent (Régner-Loilier, 2013). Aussi plus la séparation des parents est ancienne, et de fait plus l'enfant est âgé, moins celui-ci a de lien avec son autre parent.

GRAPHIQUE 1

## Nombre d'enfants des familles monoparentales et part vivant chez l'autre parent



**Lecture** • En 2011, 120 000 enfants de 5 ans vivent dans une famille monoparentale, 30 % d'entre eux vivent régulièrement chez leur autre parent.

**Champ** • Enfants mineurs d'une famille monoparentale, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

Plus les enfants sont âgés et plus leur part augmente parmi les enfants vivant dans une famille monoparentale. Entre 12 et 17 ans, ils représentent 41 % parmi les enfants vivant avec un seul parent, contre 30 % pour ceux vivant avec leurs deux parents (tableau 3). En effet, plus les enfants avancent en âge et plus la probabilité qu'ils aient connu une séparation de

leurs parents est élevée. En 2011, les enfants mineurs vivant dans les familles monoparentales ont en moyenne 9,5 ans, alors que ceux d'une famille en couple (y compris familles recomposées) ont 8 ans en moyenne.

Cependant l'observation de la monoparentalité, mesurée à un moment donné, ne suffit pas à décrire l'ampleur de son incidence dans la vie des familles. La durée de la période de monoparentalité peut être courte et le nombre de ceux qui la connaissent au cours de leur vie est plus élevé que leur nombre observé à un moment donné.

TABLEAU 3

### Nombre et proportion d'enfants mineurs selon le type de famille

|             | Enfants vivant avec des parents en couple* |      | Enfants vivant avec un parent isolé |      |
|-------------|--------------------------------------------|------|-------------------------------------|------|
|             | En milliers                                | En % | En milliers                         | En % |
| 0 à 2 ans   | 2 070                                      | 19   | 240                                 | 10   |
| 3 à 6 ans   | 2 600                                      | 23   | 470                                 | 19   |
| 7 à 11 ans  | 3 120                                      | 28   | 750                                 | 30   |
| 12 à 17 ans | 3 400                                      | 30   | 1 000                               | 41   |
| Ensemble    | 11 190                                     | 100  | 2 450                               | 100  |

\* Enfants vivant avec des parents en couple dans une famille « traditionnelle » ou dans une famille recomposée.

**Lecture** • 240 000 enfants de 0 à 2 ans vivent avec un parent isolé, ils représentent 10 % des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale.

**Champ** • Enfants mineurs, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

## La monoparentalité concerne de plus en plus de parents

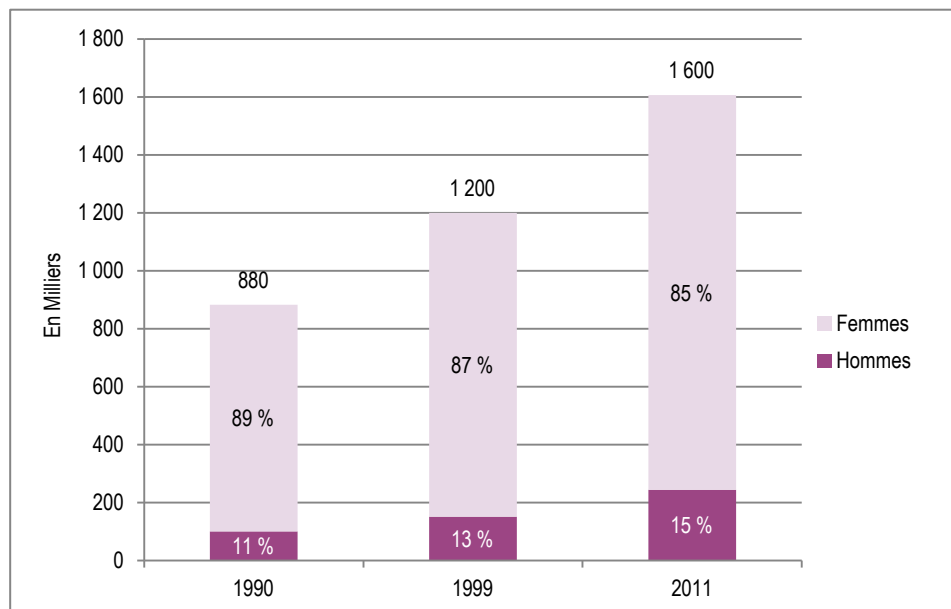
La notion de monoparentalité est apparue en France dans les années 1970 (Eydoux, Letablier et Georges, 2007) et cette situation devient de plus en plus probable dans la vie d'un parent : en 1990, 900 000 parents avec au moins un enfant mineur étaient isolés, soit 7 % de l'ensemble des parents d'enfants mineurs ; 21 ans plus tard, ils sont 1,6 million, soit 12 % des parents d'enfants mineurs (graphique 2).

Au cours de cette période, la progression moyenne du nombre des parents isolés est de l'ordre de 33 000 par an. Cette moyenne est stable pendant les deux périodes observées (1990-1999 et 1999-2011).



## GRAPHIQUE 2

## Évolution du nombre de parents isolés (en milliers)



**Lecture** • En 1990, 880 000 personnes sont parents d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur. En 1990, 11 % des parents isolés sont des hommes.

**Champ** • Parents d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Recensements de la population 1990 et 1999, INSEE ; Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

## Une population qui se renouvelle beaucoup

La progression annuelle des parents isolés ne reflète pas la fréquence de la monoparentalité à un moment ou un autre dans la vie des parents. En effet, les augmentations mesurées entre deux dates masquent un renouvellement beaucoup plus important de cette population : la monoparentalité est une étape dont la durée est très variable. D'un côté, les enfants qui naissent et *a fortiori* qui grandissent toute leur enfance dans une famille monoparentale sont rares – la rupture du couple parental étant la raison la plus fréquente de la formation d'une famille monoparentale. De l'autre, le départ des enfants du logement ou la (re)mise en couple du parent isolé signent la dissolution de la famille monoparentale.

Il est possible de livrer une estimation des mouvements d'entrées et de sorties de la monoparentalité à partir de l'enquête Famille et logements 2011 (EFL 2011) [encadré 2]. En 2011, 265 000 familles monoparentales s'étaient formées l'année précédente (en 2010) à la suite d'une séparation (82 %), d'un décès (5 %) ou de la naissance d'un enfant chez une personne seule (qui pouvait être en couple non-cohabitant, séparée avant la naissance, ou n'avoir jamais été en couple, 13 %). Parallèlement, environ 230 000 parents isolés ont quitté la catégorie des familles monoparentales avec enfants mineurs au cours de l'année 2010, parce qu'ils vivent désormais avec un nouveau conjoint (54 %) ou parce que leurs enfants mineurs ont quitté le logement (7 %). Les 39 % restants, considérés comme « des sorties de la monoparentalité », correspondent aux cas où tous les enfants ont atteint leur majorité. Dans ces derniers cas, les familles quittent formellement le champ de la définition statistique adoptée ici mais sans que, le plus souvent, cela se traduise par une transformation effective de la famille. Dans ces familles, 91 % des enfants devenus majeurs vivent encore avec leur parent.

Au total, entre 2010 et 2011, le taux de renouvellement des familles monoparentales est élevé, de l'ordre de 15 %. Si leur nombre a progressé de 35 000, soit seulement de 2 %, 16 % des parents à la tête d'une famille monoparentale en 2011 le sont devenus en 2010.

## Les pères de plus en plus présents

Le nombre de pères à la tête des familles monoparentales a plus que doublé en 21 ans, passant de 100 000 en 1990 à 240 000 en 2011. Le nombre de pères isolés augmente plus vite que le nombre de familles monoparentales. Ainsi, leur proportion au sein des familles monoparentales est passée de 11 % en 1990 à 15 % en 2011 (graphique 2). La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale favorisant la mise en place des résidences alternées a pu contribuer à cette évolution.

En outre, les parcours de vie des pères isolés apparaissent plus dynamiques que ceux des mères dans la même situation.

D'une part, ils représentent 19 % des parents entrés dans la monoparentalité en 2010 (contre 15 % parmi le stock). La plupart d'entre eux (86 %) deviennent pères isolés à la suite d'une séparation avec leur conjointe, ou plus rarement du fait de la naissance d'un enfant au sein d'un couple non cohabitant (8 %), ou du décès de leur conjointe (6 %).

D'autre part en 2010, les hommes sortent également deux fois plus souvent de la catégorie des familles monoparentales que les femmes : 11 % des pères isolés se sont (re)mis en couple contre 6 % des mères isolées, et ils sont 5 % à voir leurs enfants mineurs quitter leur logement, probablement pour habiter avec leur mère, contre moins de 1 % dans le cas inverse.

## Les célibataires sont plus nombreux que les divorcés

En 2011, près de la moitié des parents isolés sont célibataires, un tiers sont divorcés, 15 % sont mariés (graphique 3). Enfin, conséquence du recul de la mortalité, 5 % seulement des parents isolés le sont à la suite du décès du conjoint. Si dans les années 1960, le veuvage était la première cause de monoparentalité, depuis lors la part des veufs parmi les parents de familles monoparentales n'a cessé de diminuer, au profit des divorcés initialement, puis des célibataires ensuite (Algava, 2003).

Le nombre de divorces a augmenté très rapidement au cours des années 1970 et 1980, faisant de cet événement la principale cause de la monoparentalité. Mais en 2011, les ruptures d'unions libres sont une cause plus importante de monoparentalité que les divorces en lien avec une diminution régulière des mariages (Beaumel et Bellamy, 2014).

Ainsi, les parents isolés entrant dans la monoparentalité en 2010 sont moins souvent divorcés que l'ensemble des parents isolés : 22 % contre 33 % (graphique 3).

Pour un grand nombre de parents isolés, le statut matrimonial légal fournit une information incomplète pour appréhender leur histoire conjugale. Ni les situations de couple, ni les trajectoires suivies ne peuvent se déduire du statut matrimonial légal : marié(e), divorcé(e), veuf(ve) ou célibataire.

Pour les parents qui étaient mariés avant leur séparation, le divorce n'est pas toujours prononcé au moment de la séparation et peut intervenir plus tard. Ainsi, 27 % des parents isolés entrant dans la monoparentalité en 2010 sont mariés, contre seulement 15 % de l'ensemble des parents isolés.

La catégorie des célibataires regroupe quant à elle deux situations : si 23 % des parents célibataires à la tête d'une famille monoparentale déclarent n'avoir jamais vécu en couple, la plupart d'entre eux (77 %) ont déjà vécu avec un conjoint en union libre.

---

### ENCADRÉ 2

#### La mesure des mouvements d'entrées et de sorties de la monoparentalité

##### Mouvements d'entrées en 2010

Des « nouvelles » familles monoparentales se créent chaque année. Deux événements peuvent être à l'origine de la monoparentalité :

- soit la rupture d'union (séparation ou décès du conjoint) ;
- soit une naissance en dehors d'une vie de couple.

Les données de l'enquête Famille et logements 2011 (EFL 2011) permettent de dater ces deux types d'événements. Si l'un de ces événements a eu lieu en 2010, alors on considère que le parent concerné (celui ayant la garde principale d'au moins un enfant mineur en cas de séparation) est « entré » dans la monoparentalité en 2010, formant une « nouvelle » famille monoparentale.

Toutefois, cette mesure des flux ne prend pas en compte les séquences de monoparentalité les plus courtes : l'EFL 2011 décrit une situation début 2011 et fournit des éléments sur l'histoire de cette situation. Ainsi, une famille monoparentale qui se serait créée en 2010 et dissoute la même année (par exemple : une séparation puis une remise en couple toutes deux en 2010) ne sera comptée ni comme « entrante », ni comme « sortante ».

Enfin, la formation d'une famille monoparentale à la suite d'une naissance en dehors d'une vie en couple ne s'applique qu'aux personnes n'étant pas déjà parents d'enfants mineurs. Pour compter uniquement les « entrées » dans la monoparentalité en 2010, le parent ne devait pas être considéré comme parent isolé auparavant.

### Mouvements de sorties en 2010

Des familles monoparentales se dissolvent chaque année.

Plusieurs événements entraînent la sortie de la monoparentalité :

- soit le fait que les enfants mineurs ont quitté le logement ;
- soit la remise en couple, c'est-à-dire que le parent isolé vit désormais avec un nouveau conjoint.

Compte tenu de la définition retenue (familles monoparentales avec au moins un enfant mineur), les familles dans lesquelles tous les enfants du logement ont atteint leur majorité sortent également du champ d'étude.

Les données de l'EFL 2011 permettent de dater ces événements (cf. annexe 1 pour la datation de la remise en couple). Si l'un de ces événements a eu lieu en 2010, alors on considère que la famille est « sortie » de la monoparentalité en 2010, disparaissant ainsi du « stock » des familles monoparentales.

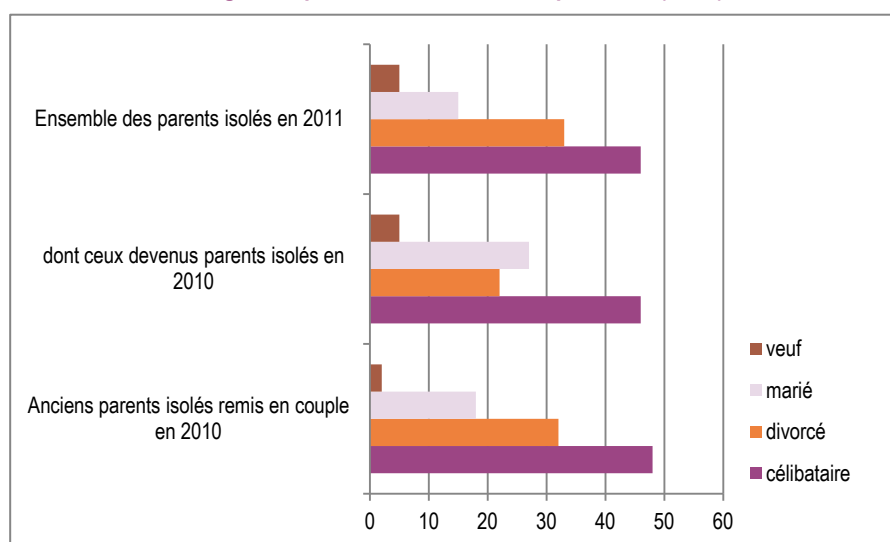
### Le « stock » de familles monoparentales

L'EFL a été collectée au début de l'année 2011. Le « stock » des familles monoparentales correspond alors à l'ensemble des familles monoparentales au moment de l'interrogation. Les « nouvelles » familles monoparentales (entrées), formées en 2010 sont donc incluses dans ce stock, contrairement aux « anciennes » familles monoparentales (sorties en 2010), qui ne sont plus considérées comme des familles monoparentales au début de l'année 2011.

Afin d'étudier les mouvements d'entrées et de sorties par année, seuls les mouvements ayant eu lieu en 2010 ont été pris en compte. Les familles monoparentales formées à la suite des séparations intervenues en 2011 (juste avant la collecte de l'enquête) n'ont pas été comptées parmi les entrantes, mais sont bien comptabilisées dans le stock des familles monoparentales en 2011. Si l'on ajoute ces familles monoparentales formées début 2011 à celles formées en 2010 pour obtenir le nombre de familles monoparentales formées depuis le 1er janvier 2010 (donc sur plus d'un an), leur part s'élève à 18 % de l'ensemble. Les familles sortant de la monoparentalité en 2011 (juste avant la collecte de l'enquête) ne sont comptées ni parmi les sorties de 2010, ni dans le stock.

#### GRAPHIQUE 3

### Statut matrimonial légal des parents de famille monoparentale (en %)



**Champ** • Parents d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur en 2011 et anciens parents isolés remis en couple en 2010, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

## Les parents isolés qui se mettent en couple sont les plus jeunes

L'âge moyen des parents isolés augmente depuis les années 1990 : ils avaient en moyenne 37 ans en 1990 et 40 ans en 2011. Entre ces deux dates, l'âge moyen des parents d'un enfant mineur, en couple ou isolés, a augmenté dans les mêmes proportions, en lien avec le recul de l'âge de la maternité (Davie, 2012).

En 2011, les parents isolés ont en moyenne une demi-année de plus que les parents en couple. Cependant, il faut tenir compte du fait que les parents isolés sont surtout des mères. Les âges moyens sont ainsi plus élevés d'un an pour les mères isolées et de 2 ans pour les pères isolés que ceux des mères et pères en couple (respectivement de 39 et 38 ans pour les mères ; de 43 et 41 ans pour les pères).

Ces écarts d'âge s'expliquent par le fait que les familles monoparentales se forment principalement après une période de vie en couple.

Quant aux anciens parents isolés qui se sont (re)mis en couple, ils ont en moyenne 37 ans (graphique 4), soit 38 ans pour les hommes et 36 ans pour les femmes.

## Le niveau de diplôme des parents isolés progresse moins vite que celui des parents en couple

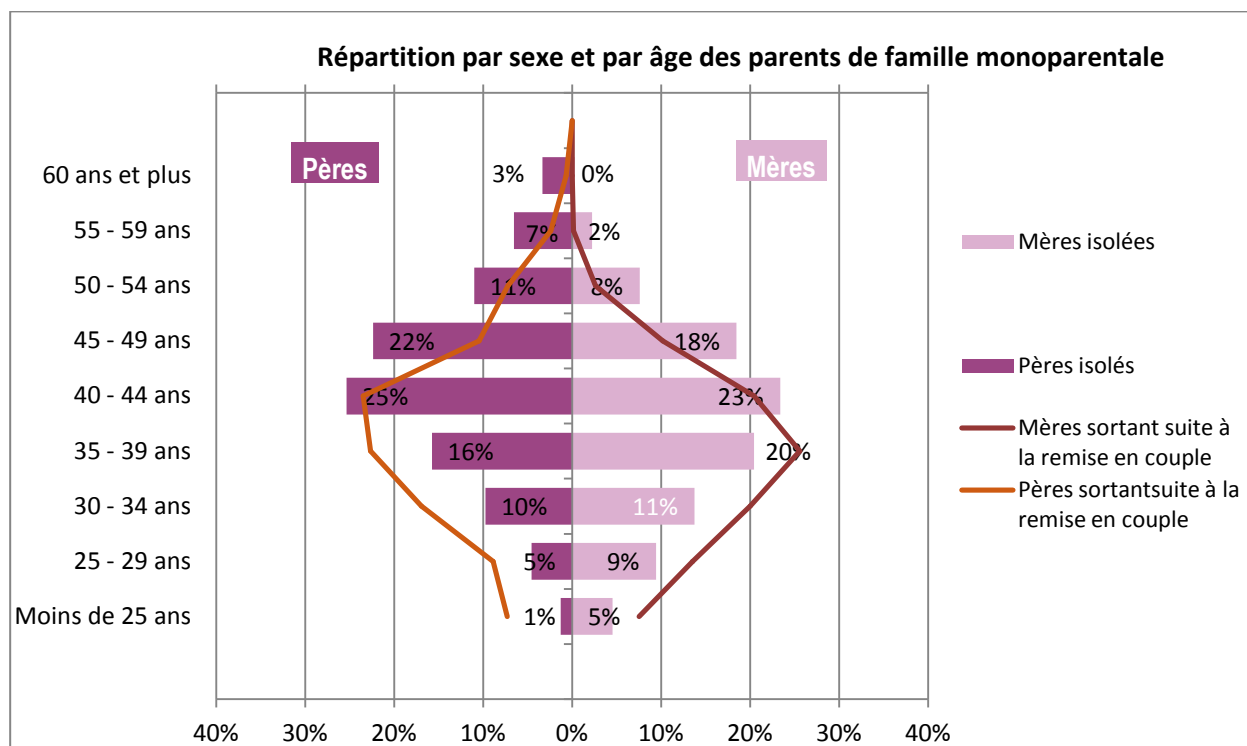
Depuis les années 1990, la proportion de parents isolés pas ou peu diplômés diminue, passant de 41 % à 24 % pour les pères isolés et de 52 % à 30 % pour les mères isolées (graphique 5). Dans le même temps, la proportion des plus diplômés a progressé de deux points parmi les pères isolés et de sept points parmi les mères isolées.

Cependant, dans un contexte général d'élévation du niveau de diplôme parmi les générations les plus récentes, le niveau de diplôme des parents isolés a progressé moins rapidement que celui des parents en couple. Ainsi, alors que leur niveau de diplôme moyen s'est amélioré depuis 1990, son écart avec le niveau de diplôme des parents en couple n'a cessé de se creuser. Par exemple, la part des non ou peu diplômées parmi les mères isolées était en 1990 de 4 points plus élevée que parmi celles qui étaient en couple ; en 2012 cette différence atteint 10 points.

## GRAPHIQUE 4

## Répartition par sexe et âge des parents de famille monoparentale

Parents isolés en 2011 ; anciens parents isolés à nouveau en couple en 2010



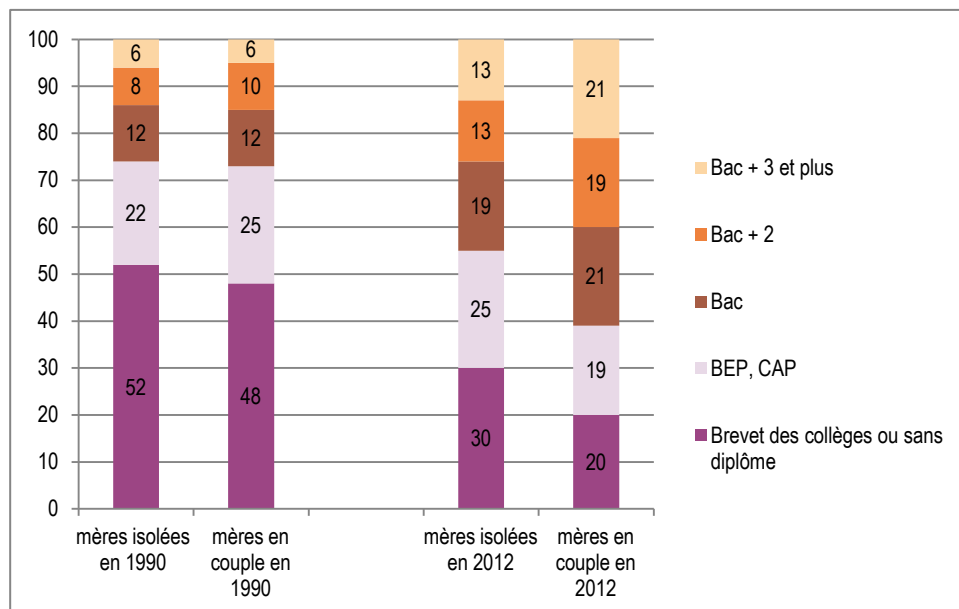
**Lecture** • Les pères isolés âgés de 35 ans à 39 ans représentent 16 % des pères isolés. Les anciens pères isolés âgés de 35 ans à 39 ans représentent 23 % de ceux qui se sont mis en couple en 2010.

**Champ** • Parents d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur en 2011 et anciens parents isolés sortis de la monoparentalité par (re)mise en couple en 2010, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

GRAPHIQUE 5

## Diplômes des mères selon leur situation familiale (en %)



**Lecture** • En 1990, 52 % des mères isolées ont au plus le brevet des collèges ou n'ont aucun diplôme.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

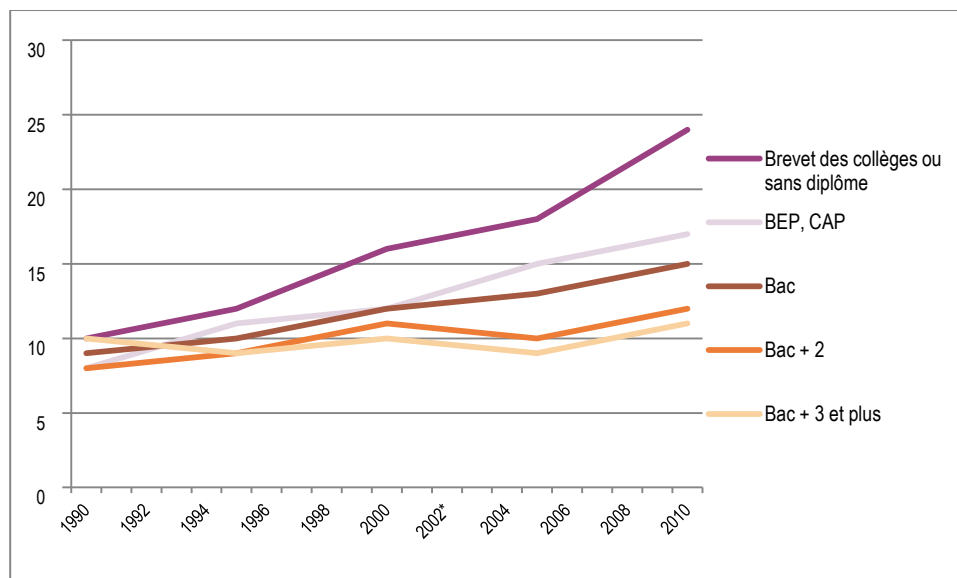
**Sources** • Enquête Emploi 1990 ; enquête Emploi en continu 2012, INSEE.

Alors qu'en 1990, la monoparentalité était peu différenciée (autour de 9 %) selon le niveau de diplôme, elle varie désormais du simple au double selon le niveau de diplôme atteint par la mère (graphique 6) : de 11 % pour les mères diplômées du supérieur à 24 % pour celles qui n'ont pas de diplôme ou le brevet des collèges. Les femmes les moins diplômées ont donc été davantage concernées par la hausse de la monoparentalité depuis les années 1990 (Albouy et Breuil-Genier, 2012).

Cette dégradation relative du niveau de diplôme des mères isolées par rapport à l'ensemble des mères s'accompagne d'une détérioration des conditions d'accès à l'emploi.

GRAPHIQUE 6

## Proportion de mères isolées selon le diplôme (en %)



\* Rupture de série en 2002 avec le passage à l'enquête Emploi en continu.

**Lecture** • En 1990, parmi les mères ayant au plus le brevet des collèges ou aucun diplôme, 10 % sont mères isolées. En 2010, parmi les mères ayant au plus le brevet des collèges ou aucun diplôme 24 % sont mères isolées.

**Champ** • Mères d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990-2002 ; enquête Emploi en continu 2003-2012, INSEE.

## L'emploi : terrain des inégalités

Comme le souligne Claude Martin (2004), la question de l'emploi a longtemps focalisé l'attention des pouvoirs publics et des chercheurs en raison de la précarité relative des familles monoparentales, et en particulier des mères. Sur le marché du travail, les parents de familles monoparentales sont, en effet, en situation relativement moins favorable que les parents vivant en couple. Ils cumulent à la fois des taux de chômage<sup>4</sup> et d'inactivité plus élevés et une qualité de l'emploi dégradée (temps partiel, CDD, emplois aidés). Leurs désavantages tiennent pour partie aux inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail ; les femmes étant largement majoritaires (85 %) parmi les parents élevant seuls leur enfant.

Toutefois, lorsque l'on compare d'une part, les mères entre elles et d'autre part, les pères entre eux, les différences restent marquées selon la situation conjugale. Les parents isolés rencontrent donc bien des difficultés spécifiques sur le marché du travail par rapport à ceux qui vivent en couple.

### Des situations relativement moins favorables pour les parents isolés en particulier pour les femmes

En 2012, par rapport aux parents en couple, les parents seuls et actifs sont deux fois plus souvent au chômage (16 % contre 7 %), notamment de longue durée (47 % contre 37 %) ; les parents seuls sont en outre plus souvent inactifs (16 % contre 12 %), et moins souvent en emploi (71 % contre 82 %) [tableau 4].

<sup>4</sup> L'activité est définie au sens du BIT : les actifs occupés regroupent toutes les personnes ayant exercé une activité rémunérée (y compris ceux qui sont en congé ou en arrêt de maladie et les militaires du contingent) au cours d'une semaine de référence, semaine précédant de peu l'interrogation du ménage. Parmi les personnes qui ne sont pas classées en actifs occupés, celles qui recherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler sont classées comme chômeuses. Enfin, les personnes qui ne sont ni actives occupées ni chômeuses sont classées en inactifs.

Les pères seuls sont dans des positions plus difficiles sur le marché du travail que les pères en couple : ils sont moins souvent actifs (91 % contre 95 %), et plus souvent au chômage (9 % contre 6 %). Toutefois, ces pères isolés sont dans de meilleures situations que leurs homologues féminins : ils sont plus souvent actifs que les mères seules (91 % contre 82 %), plus souvent en emploi (83 % contre 68 %), et aussi moins souvent au chômage (9 % contre 17 %).

TABLEAU 4

### Activité, emploi, chômage des parents seuls et en couple en 2012 (en %)

|                                        | Mères     |           | Pères     |           | Ensemble  |           |
|----------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                        | Isolées   | en couple | Isolés    | en couple | Isolés    | en couple |
| <b>Taux d'activité*</b>                | <b>82</b> | <b>81</b> | <b>91</b> | <b>95</b> | <b>84</b> | <b>88</b> |
| Taux d'emploi**                        | 68        | 74        | 83        | 90        | 71        | 82        |
| Taux de chômage***                     | 17        | 8         | 9         | 6         | 16        | 7         |
| Part du chômage de longue durée****    | 47        | 37        | 46        | 37        | 47        | 37        |
| Durée moyenne du chômage (en mois)     | 16        | 12        | 17        | 12        | 16        | 12        |
| <b>Taux d'inactivité</b>               | <b>18</b> | <b>19</b> | <b>9</b>  | <b>5</b>  | <b>16</b> | <b>12</b> |
| Part de l'inactivité de plus de 6 mois | 89        | 91        | 86        | 83        | 89        | 89        |
| Durée moyenne d'inactivité (en mois)   | 47        | 50        | 49        | 41        | 47        | 48        |

\* Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs, et l'ensemble de la population correspondante (généralement la population en âge de travailler).

\*\* Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre des actifs occupés et l'ensemble de la population correspondante (généralement la population en âge de travailler).

\*\*\* Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs.

\*\*\*\* Un chômeur de longue durée est un actif au chômage depuis au moins un an.

**Lecture** • En 2012, 82 % des mères isolées sont actives, parmi elles, 17 % sont au chômage dont 47 % de longue durée. 68 % des mères isolées ont un emploi.

**Champ** • Parents de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi en continu 2012, INSEE.

Pour étudier plus spécifiquement la question de l'emploi chez les parents isolés, l'étude se concentre désormais uniquement sur les mères de famille monoparentale, celles-ci représentant la très grande majorité des parents isolés. Ainsi, l'analyse des effets de la monoparentalité sur l'activité des parents, en l'occurrence des mères, sera réalisée sans être affectée par les inégalités sexuées fortement présentes lorsqu'on s'intéresse au domaine professionnel.

Les mères qui élèvent seules leurs enfants sont plus souvent au chômage que les mères en couple. Elles affichent un taux de chômage de 17 % contre 8 % pour les mères en couple. Jusqu'alors les mères de famille monoparentale étaient plus souvent présentes sur le marché du travail que les mères vivant en couple (Algava, Le Minez, Bressé, 2005). Cependant au cours des dernières décennies, la progression de l'activité féminine (Maruani, 2011 ; Minni et Moschion, 2010) a fortement contribué à réduire cet écart. Si en 1990, le taux d'activité des mères isolées affichait 17 points de plus que celui des mères en couple (84 % contre 67 %), en 2012, seulement un point sépare les taux d'activité des mères isolées et en couple (82 % contre 81 %) [graphique 7]. Le léger recul de l'activité des mères isolées contribue aussi, mais dans une moindre mesure, à ce rattrapage de la participation sur le marché du travail des mères en couple.

Le taux d'activité des mères isolées a atteint son maximum en 1994 lorsque 86 % d'entre elles étaient actives. Puis, le taux d'activité de ces mères a diminué pendant plusieurs années avant de se stabiliser.

Le début des années 1990 est marqué par une dégradation globale du marché du travail, le taux de chômage au sens du BIT passe ainsi de 7,7 % au premier trimestre 1990 à 10,0 % fin 1994. Il reste autour de ce niveau jusqu'à la fin de 1998 avant de commencer à diminuer. Or, les mères et plus encore les mères isolées ont plus fortement subi cette dégradation du marché du travail (cf. *infra*). À cela s'ajoute l'extension de l'allocation parentale d'éducation<sup>5</sup> (APE) aux parents de deux enfants, qui a pour conséquence un retrait du marché du travail de certaines mères (Piketty, 2005). Ainsi, entre 1994 et 1997, la diminution du taux d'activité des mères en couple avec au moins un enfant âgé de moins de trois ans est

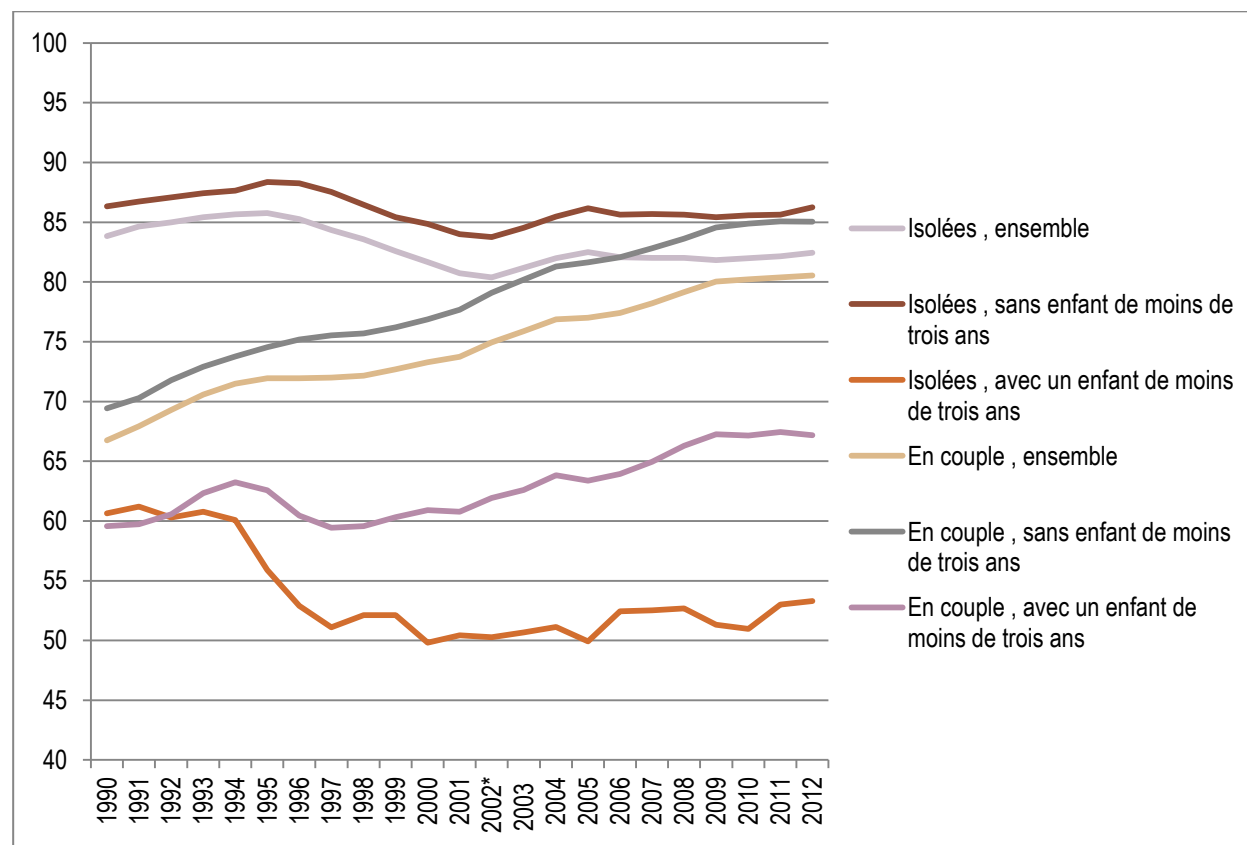
<sup>5</sup> L'allocation parentale d'éducation (APE), créée en 1985, est destinée aux personnes qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle à la naissance d'un enfant. Initialement, elle concerne les familles de trois enfants ou plus, mais elle est étendue aux familles de deux enfants en 1994. L'APE sera progressivement remplacée par le complément de libre choix d'activité (CLCA) à partir de 2004.



d'environ quatre points. Le taux d'activité des mères isolées dans le même cas chute quant à lui de près de 10 points (graphique 7).

GRAPHIQUE 7

## Taux d'activité des mères (en %)



**Note** • Afin d'éliminer les fluctuations les moins significatives, les courbes sont lissées en utilisant les estimations obtenues à partir de moyennes mobiles d'ordre 3.

**Lecture** • En 1990, 84 % des mères isolées sont actives et 66 % des mères en couple sont actives.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990-2002 ; enquête Emploi en continu 2003-2012, INSEE.

\* Rupture de série en 2002 avec le passage à l'enquête Emploi en continu.

Toutefois, la part des mères isolées d'enfants mineurs qui ont un enfant âgé de moins de 3 ans (10 % en 1994) – a fortiori dans une famille de deux enfants (moins de 3 %) –, est plus de deux fois plus faible que celle des mères vivant en couple : au total l'extension de l'APE aux enfants de rang deux ne suffit pas à expliquer la baisse du taux d'activité des mères isolées à partir du milieu des années 1990.

D'ailleurs, le taux d'activité des mères isolées d'enfants tous âgés de plus de 3 ans entame lui aussi une baisse à partir de 1997, alors que pour les mères en couple, le taux d'activité qui progressait fortement au début des années 1990, continue de progresser mais à un rythme nettement ralenti à partir de la moitié des années 1990. La progression très forte de leur risque de chômage semble avoir découragé une partie plus importante des mères isolées : compte tenu de leur employabilité plus faible, elles se seraient retirées du marché du travail à partir du milieu des années 1990.

Au début des années 2000, l'amélioration du marché du travail se traduit par une remontée du taux d'activité des mères isolées qui ne retrouve pas toutefois le niveau atteint au début des années 1990.

En 2012, le taux d'activité des mères isolées est très proche de celui des mères en couple. Mais le nombre d'enfants et la présence d'enfants en bas âge ont une influence négative sur les taux d'activité des mères, qu'elles soient seules ou en couple (tableau 5). Or, les mères isolées ont en moyenne moins d'enfants et des enfants plus âgés que les mères en couple. À âge et nombre d'enfants donnés, les mères isolées sont cependant en général moins souvent actives en 2012, particulièrement lorsqu'elles ont un enfant en bas âge.

TABLEAU 5

## Taux d'activité des mères selon le nombre d'enfants (en %)

|                                      | Mères isolées |      |        | Mères en couple |      |        |
|--------------------------------------|---------------|------|--------|-----------------|------|--------|
|                                      | 1990          | 2001 | 2012** | 1990            | 2001 | 2012** |
| <b>Ensemble</b>                      | 84            | 81   | 82     | 67              | 74   | 81     |
| <b>Sans enfant de moins de 3 ans</b> |               |      |        |                 |      |        |
| 1 enfant                             | 88            | 88   | 88     | 75              | 81   | 86     |
| 2 enfants                            | 88            | 86   | 85     | 72              | 81   | 88     |
| 3 enfants ou plus                    | 74            | 63   | 72     | 45              | 60   | 74     |
| Ensemble                             | 87            | 84   | 86     | 69              | 78   | 85     |
| <b>Avec enfant de moins de 3 ans</b> |               |      |        |                 |      |        |
| 1 enfant                             | 75            | 59   | 67     | 76              | 80   | 81     |
| 2 enfants                            | 56            | 36   | 52     | 63              | 55   | 66     |
| 3 enfants ou plus*                   | 40            | 38   | 30     | 29              | 36   | 42     |
| Ensemble                             | 63            | 48   | 54     | 60              | 62   | 68     |

\* Les effectifs de cette catégorie sont faibles, les résultats doivent être interprétés avec prudence.

\*\* Rupture de série en 2002 avec le passage à l'enquête Emploi en continu.

**Lecture** • En 1990, 74 % des mères isolées avec 3 enfants ou plus ayant tous plus de 3 ans sont actives, et 40 % des mères isolées avec 3 enfants ou plus dont au moins un a moins de 3 ans sont actives.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquêtes Emploi 1990 et 2001 ; enquête Emploi en continu 2012, INSEE.

Si elles avaient le même nombre d'enfants et des enfants de même âge en 2012, les mères isolées auraient un taux d'activité inférieur de 5 points à celui des mères en couple. En 1990, le même calcul donne un taux d'activité pour les mères isolées qui reste supérieur de 13 points à celui des mères en couple.

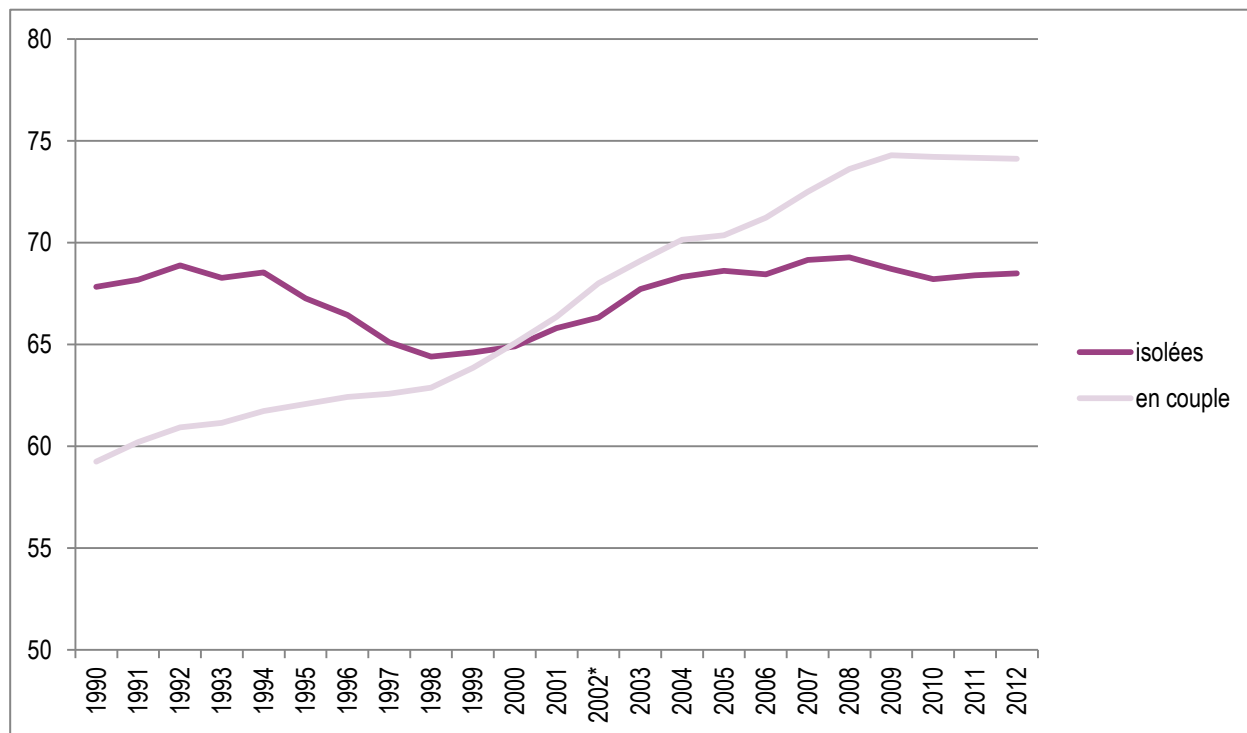
## Les mères isolées occupent moins souvent un emploi que les mères en couple en 2012

Globalement, depuis les vingt dernières années la proportion de mères isolées occupant un emploi est restée relativement stable, autour de 68 % (graphique 8). Après 1994, le taux d'emploi des mères de famille monoparentale a légèrement baissé, avant de revenir à son état initial. Si en 1990, les mères élevant seules leurs enfants occupaient plus souvent un emploi que les mères en couple (68 % contre 59 %), cette situation est inversée en 2012 où les mères isolées sont moins souvent en emploi (68 % contre 74 %).

Parmi les mères, les actives isolées qui étaient davantage exposées au risque de chômage que les actives en couple en 1990 le sont toujours en 2012. De plus, les mères isolées récentes, entrées en monoparentalité depuis moins d'un an, se déclarent plus souvent au chômage que l'ensemble des mères isolées (encadré 3).

## GRAPHIQUE 8

## Taux d'emploi des mères (en %)



**Note** • Afin d'éliminer les fluctuations les moins significatives, les courbes sont lissées en utilisant les estimations obtenues à partir de moyennes mobiles d'ordre 3.

**Lecture** • En 1990, 68 % des mères isolées sont actives occupées et 59 % des mères en couple le sont également.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990-2002 ; enquête Emploi en continu 2003-2012, INSEE.

\* Rupture de série en 2002 avec le passage à l'enquête Emploi en continu.

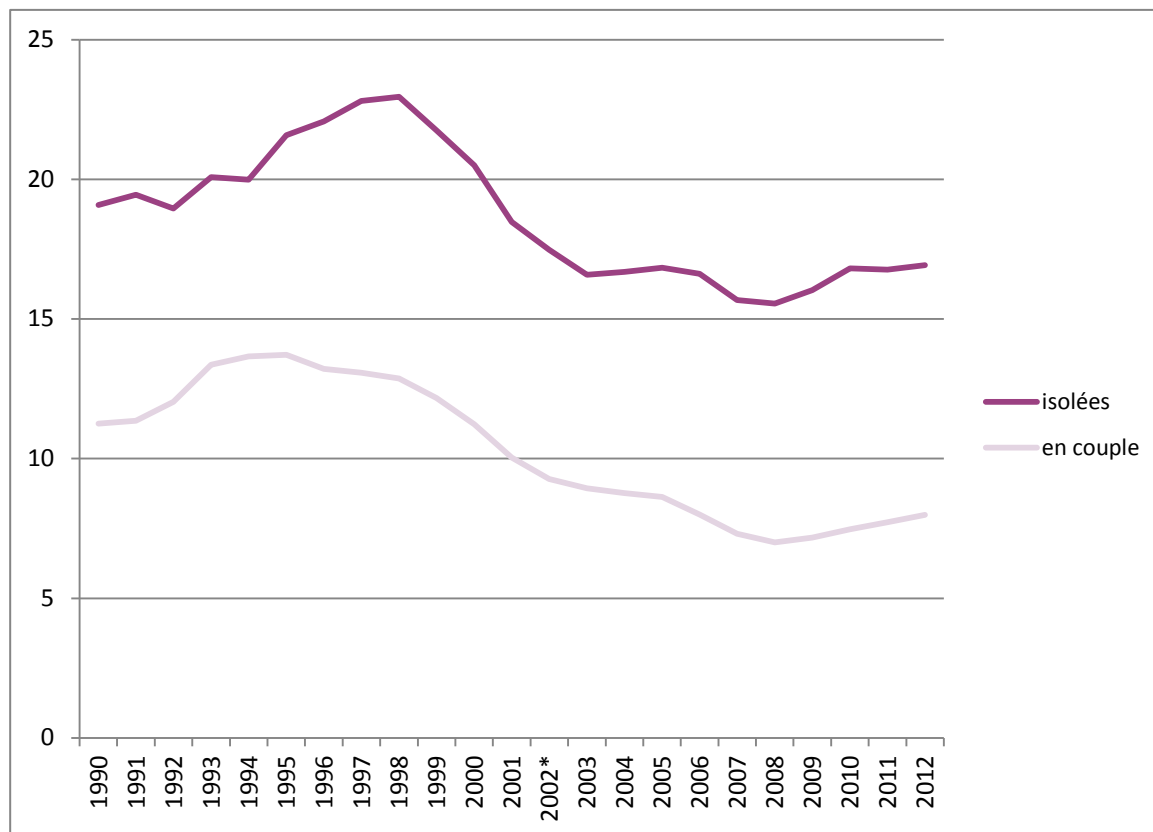
En 2012, 17 % des mères isolées sont au chômage contre 8 % pour les mères en couple (graphique 9). En particulier, elles sont plus exposées au chômage de longue durée : 47 % des mères seules au chômage le sont depuis plus d'un an contre 37 % des mères en couple. Par-delà des fluctuations liées à la conjoncture, l'écart de taux de chômage entre les mères isolées et les mères en couple reste relativement constant autour de 8 points. C'est ainsi la progression de l'emploi des mères en couple qui a alimenté la forte hausse de leur taux d'activité au cours des vingt dernières années.

D'une part, le désavantage durable des mères isolées actives sur le marché du travail doit être rapproché de leur niveau de diplôme qui reste plus faible et qui s'est même dégradé relativement à celui des mères en couple au cours des vingt dernières années.

D'autre part, la présence d'un conjoint apporteur de ressources offre la possibilité de se retirer du marché du travail pour élever les enfants (Biausque et Govillot, 2012). Cela peut se traduire par un retrait des mères en couple qui ne trouvent pas d'emploi. Finalement, pour les mères isolées, l'alternative est plutôt entre emploi et chômage, tandis que pour les mères en couple, l'inactivité peut également constituer une solution de repli.

## GRAPHIQUE 9

## Taux de chômage des mères (en %)



**Note** • Afin d'éliminer les fluctuations les moins significatives, les courbes sont lissées en utilisant les estimations obtenues à partir de moyennes mobiles d'ordre 3.

**Lecture** • En 1990, le taux de chômage des mères isolées s'élève à 19 %, et celui des mères en couple à 11 %.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur et actives, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990-2002 ; enquête Emploi en continu 2003-2012, INSEE.

\* Rupture de série en 2002 avec le passage à l'enquête Emploi en continu.

## ENCADRÉ 3

## Les mères isolées depuis moins d'un an se déclarent plus souvent au chômage que l'ensemble des mères isolées

Les mères entrées dans la monoparentalité en 2010 sont plus souvent au chômage ou au foyer que l'ensemble des mères isolées : 18 % des mères devenues isolées en 2010 se déclarent chômeuses et 14 % se déclarent femmes au foyer, alors que parmi l'ensemble des mères isolées 15 % se déclarent au chômage et 11 % au foyer (tableau).

## Situation principale\* des mères isolées

| Situation principale           | Emploi | Apprentissage | Étude | Chômage | Retraite ou préretraite | Femme au foyer | Autre situation | Total |
|--------------------------------|--------|---------------|-------|---------|-------------------------|----------------|-----------------|-------|
| Mères devenues isolées en 2010 | 60     | 1             | 1     | 18      | 0                       | 14             | 7               | 100   |
| Mères isolées                  | 65     | 0             | 1     | 15      | 1                       | 11             | 7               | 100   |

\* La situation principale est celle obtenue à partir des données de l'enquête annuelle de recensement de la population. Il s'agit d'une situation spontanément déclarée qui n'est pas comparable à l'activité au sens du BIT de l'enquête Emploi en continu.

**Champ** • Mères d'une famille monoparentale comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

## Une qualité de l'emploi plus dégradée pour les mères de famille monoparentale

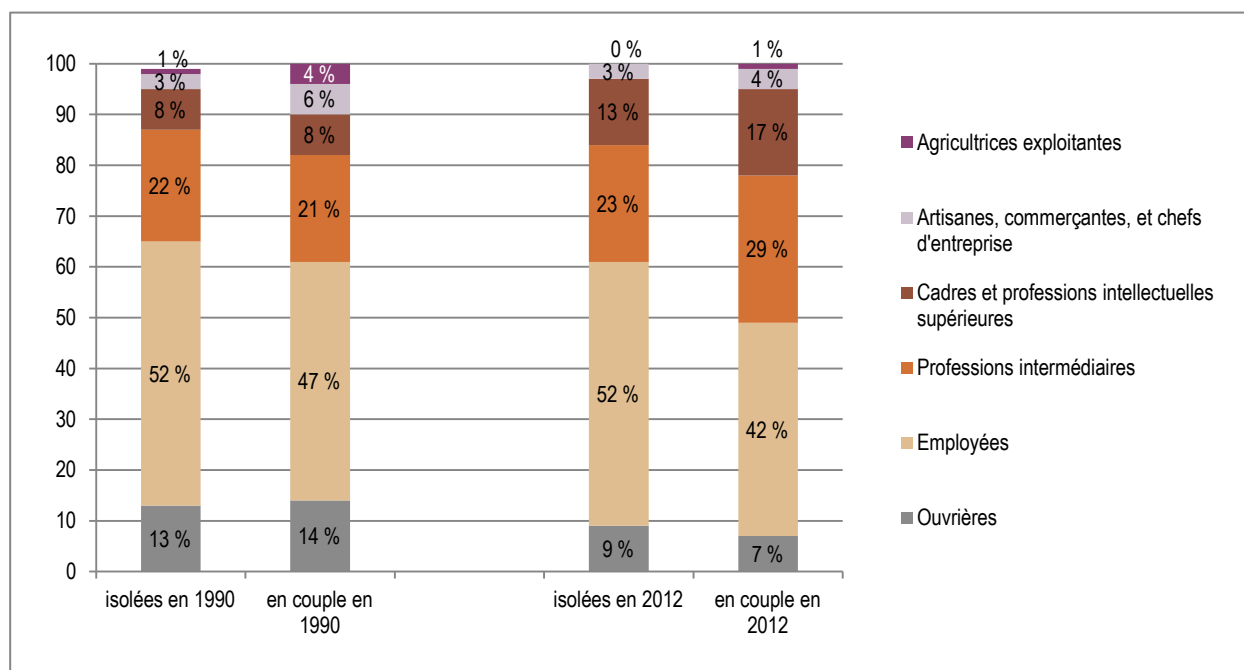
Non seulement l'accès à l'emploi des mères seules est plus difficile, mais encore les caractéristiques des emplois qu'elles occupent sont dégradées. En 2012, en lien avec leur niveau de formation moins élevé, les mères isolées sont surreprésentées dans les catégories d'emploi les moins qualifiées (employées et ouvrières).

Néanmoins, d'une manière générale, entre 1990 et 2012, les qualifications des emplois occupés par les mères ont progressé. En 2012, les mères isolées, comme celles en couple, occupent davantage des emplois de cadres ou des professions intermédiaires et sont moins souvent ouvrières qu'en 1990 (graphique 10). En 1990, 13 % des mères seules étaient ouvrières contre 9 % en 2012. En 1990, 8 % des mères isolées occupaient un emploi de cadre ; elles sont 13 % en 2012. Cependant, comme pour leur niveau de formation, l'amélioration de la qualification des emplois des mères isolées entre 1990 et 2012 est inférieure à celle de l'ensemble des emplois occupés par les mères au cours de la période. En définitive, leur position professionnelle s'est donc détériorée par rapport à celle des femmes en couple.

En 1990, les mères isolées étaient aussi souvent cadres ou professions intermédiaires que les mères en couple : 22 % de professions intermédiaires et 8 % de cadres. Mais en 2012, les mères seules sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires que les mères en couple, avec respectivement 13 % et 23 % contre 17 % et 29 %. En contrepartie, elles sont plus souvent ouvrières ou employées (9 % et 52 % contre 7 % et 42 %).

GRAPHIQUE 10

### Catégories socioprofessionnelles des mères actives occupées



**Lecture** • En 1990, 13 % des mères isolées actives occupées sont ouvrières.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990 ; enquête Emploi en continu 2012, INSEE.

Dans l'ensemble, les mères de famille monoparentale sont plus exposées que les autres aux emplois précaires. Si 79 % des mères seules actives occupées ont un contrat à durée indéterminée (CDI), cela reste un peu moins fréquent que pour les mères en couple (83 %). Les mères seules sont en effet plus souvent en CDD ou en intérim que les mères en couple (tableau 6).

Les mères isolées occupent moins souvent des emplois à temps partiel que les mères en couple (30 % contre 36 %), mais le temps partiel est plus souvent subi que pour les autres mères : 42 % des mères seules à temps partiel souhaitent travailler davantage, contre 20 % des mères en couple.

La faiblesse des quotités de travail à temps partiel des mères isolées peut motiver leur souhait de travailler davantage. Ainsi, parmi les mères à temps partiel, 37 % des mères seules travaillent à mi-temps ou moins contre 28 % pour les mères en couple.

L'emploi à temps complet plus fréquent pour les mères seules tient quant à lui au fait que lorsqu'elles sont actives occupées, leur revenu d'activité est généralement la principale ressource du ménage<sup>6</sup>.

TABLEAU 6

### Conditions d'emploi des mères actives occupées et durées du travail, en %

|                                   | Mères isolées | Mères en couple |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>En % de l'emploi total</b>     |               |                 |
| Non-salariées                     | 6             | 8               |
| Salariées en CDI                  | 79            | 83              |
| Salariées en CDD                  | 13            | 8               |
| Salariées en Intérim              | 2             | 1               |
| <b>Temps partiel</b>              | 30            | 36              |
| <i>part de temps partiel subi</i> | 42            | 20              |

**Lecture** • En 2010, 79 % des mères isolées actives occupées sont salariées en CDI.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur et actives occupées, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi en continu 2012, INSEE.

## Un désavantage durable des mères actives isolées pour accéder à l'emploi

Dans un contexte où le niveau de qualification et la participation au marché du travail de l'ensemble des mères ont beaucoup progressé entre 1990 et 2012, la situation relative des mères isolées s'est légèrement dégradée.

En 1990, sans tenir compte d'autres facteurs que leur situation conjugale, 84 % des mères isolées sont actives, soit 17 points de plus que les mères en couple (tableau 5). En 2012, cet écart s'est considérablement réduit ; la part des mères de famille monoparentale actives est supérieure de 1 point à celles des mères en couple.

Reste que les mères de familles monoparentales présentent toujours certaines caractéristiques favorisant leur participation au marché du travail.

En 2012 comme en 1990, les mères isolées sont 55 % à avoir un seul enfant âgé de plus de 3 ans, contre un peu plus du tiers des mères en couples. Or, le fait d'avoir un jeune enfant diminue la probabilité pour les mères d'être en activité et, à autres caractéristiques données, cet effet s'est renforcé de façon significative entre 1990 et 2012. En 1990, la probabilité d'être actives des mères d'enfants de moins de trois ans était de 10 points inférieure à celle des mères d'enfants plus grands ; en 2012, l'écart se creuse, pour atteindre 20 points (tableau 7). Parallèlement, en 1990 comme en 2012 le nombre d'enfants a un effet négatif sur la probabilité d'être active. Cet effet s'est toutefois amoindri de manière significative entre ces deux dates. En 1990, les mères de 3 enfants ou plus avaient une probabilité d'être actives de 32 points inférieure à celle des mères d'un seul enfant ; en 2012, l'écart s'est réduit à 22 points.

Les mères isolées sont également souvent célibataires : c'est le cas de plus de la moitié d'entre elles en 2012. Or, à autres caractéristiques données, le fait d'être célibataire plutôt que veuve, divorcée ou mariée, a un effet positif sur la participation au marché du travail. L'absence de ressources supplémentaires apportées par un conjoint actuel ou passé, plus souvent associée au célibat, pourrait expliquer cette plus forte participation au marché du travail des femmes célibataires.

<sup>6</sup> Composition du revenu annuel moyen selon le type de ménage, en 2011 ; Sources : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

Toutefois, certaines particularités des mères de famille monoparentale ont plutôt une influence négative sur l'activité des femmes. Les mères isolées sont en moyenne plus âgées que celles en couple (en 2012, 55 % ont 40 ans ou plus, contre 43 % des mères en couples). Or, à autres caractéristiques données, les mères ayant entre 40 et 49 ans ont une probabilité d'être active de 7 points plus faible que les 30-39 ans en 1990 et les 50 ans ou plus, une probabilité de 28 points inférieure. En 2012, l'écart reste élevé pour les 50 ans ou plus, même s'il s'est fortement réduit ; les 40-49 ans ne se distinguent en revanche plus des 30-39 ans. Les mères seules habitent également plus souvent dans des grandes agglomérations, ce qui a un effet négatif sur l'activité, à autres caractéristiques données.

Surtout, les mères isolées sont moins diplômées que les mères en couple et leur niveau de formation relatif s'est dégradé pendant la période 1990-2012. En 1990 comme en 2012, avoir un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat a un effet négatif sur l'activité des mères, par rapport au niveau baccalauréat. Les mères n'ayant aucun diplôme ou le seul brevet des collèges ont en outre encore moins de chances d'être sur le marché du travail en 2012 qu'en 1990 : à autres caractéristiques données, la probabilité qu'elles soient actives est de 18 points inférieure à celle des titulaires d'un baccalauréat, alors que l'écart s'établissait à 13 points en 1990. Dans un contexte d'élévation générale du niveau des diplômes et d'une conjoncture économique morose, la situation des peu ou pas diplômées sur le marché du travail s'est détériorée. À l'autre extrémité de l'échelle, les mères les plus diplômées (bac +3 ou plus) ont, de façon significative, encore plus de chances d'être actives en 2012 qu'en 1990 par rapport aux mères ayant le baccalauréat : l'écart de probabilité d'être active en leur faveur passe de 6 points à 11 points entre 1990 et 2012.

Lorsque sont prises en compte l'ensemble de ces caractéristiques des mères : leur âge, le nombre et l'âge de leurs enfants, leur niveau de diplôme, leur statut matrimonial, la taille de l'unité urbaine et le taux de chômage de leur département de résidence, les mères isolées ont toujours une probabilité plus forte d'être actives que les mères en couple (tableau 7). À caractéristiques données, la probabilité d'être active des mères isolées est de 2 points supérieure à celle des mères en couple en 2012, soit un ordre grandeur proche de celui mesuré sans tenir compte des autres facteurs ; en 1990, l'écart de probabilité s'élevait à 12 points (17 points sans tenir compte d'autres facteurs que la situation conjugale).

Leur plus forte participation au marché du travail ne se réduit donc pas complètement aux facteurs explicatifs pris en compte dans la modélisation adoptée ici (cf. encadré 4). Les situations d'inactivité sont certainement plus difficiles à assumer en l'absence de conjoint et de ressources potentiellement apportées par celui-ci.

La diminution très significative de l'écart entre mères isolées et mères en couples entre 1990 et 2012 est le fait principalement des mères en couple dont le taux d'activité a beaucoup progressé sur la période, pour se rapprocher de celui des mères isolées, historiquement plus présentes sur le marché du travail. L'augmentation massive de places d'accueil formel pour les enfants (de 875 000 en 1995 à 1,3 million en 2010 [Vanovermeir, 2012]) et la diffusion de l'emploi à temps partiel ont facilité les articulations entre une activité professionnelle et la vie familiale, notamment avec la présence d'enfants en bas âge. Dans un contexte de montée du chômage concernant aussi les hommes et d'une hausse du coût des logements plus rapide que les évolutions de salaires, les incitations à se porter sur le marché du travail ont en outre peut-être été plus fortes pour les femmes en couple, afin de maintenir le niveau de vie du ménage. La participation des mères isolées au marché du travail s'est au contraire contractée au cours de la même période, et notamment pour celles ayant de jeunes enfants.

Une fois sur le marché du travail, les mères isolées sont plutôt désavantagées parmi les actives : en 2012, sans tenir compte d'autres facteurs que leur situation conjugale, la part des mères actives en emploi est de 9 points inférieure à celles des mères en couple.

Ce constat est légèrement atténué lorsque sont neutralisés les effets de l'âge des mères, de l'âge de leurs enfants, de leur niveau de diplôme, de leur situation matrimoniale, de la taille de l'unité urbaine, du taux de chômage de leur département de résidence et de la probabilité qu'elles ont d'être actives (cf. encadré 4 et tableau 8). À caractéristiques identiques, les mères isolées actives ont une probabilité d'occuper un emploi en 2012 inférieure de 5 points à celle des mères en couple. La forte progression de l'activité des mères en couple entre 1990 et 2012 ne modifie pas significativement le désavantage des mères actives isolées pour occuper un emploi par rapport aux mères en couples.

Ce désavantage durable des mères isolées actives vis-à-vis de l'accès à l'emploi peut avoir plusieurs explications. Il pourrait provenir de difficultés propres aux mères élevant seules leurs enfants, telles que des contraintes spécifiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle liées au fait d'assumer l'intégralité de la charge des enfants. Par

exemple, l'accueil des enfants est souvent un obstacle à la recherche d'emploi pour les parents isolés les plus modestes, notamment pour les bénéficiaires de minima sociaux (Acs, 2014). On peut également interroger les représentations des employeurs vis-à-vis de la monoparentalité. Enfin, il existe peut-être un phénomène de concurrence entre mères isolées et mères en couple sur le marché de l'emploi, qui a pu s'accroître sur la période, l'activité des secondes ayant considérablement augmenté.

TABLEAU 7

## Effets des variables sociodémographiques sur la probabilité relative des mères d'être actives

|                                                                           | En 1990               |                                                                                         | En 2012               |                                                                                         | Significativité des évolutions entre 1990 et 2012 |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
|                                                                           | Taux d'activité, en % | Moyenne des effets marginaux, en points d'écart par rapport à la situation de référence | Taux d'activité, en % | Moyenne des effets marginaux, en points d'écart par rapport à la situation de référence |                                                   |
| <b>Situation conjugale</b>                                                |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| En couple                                                                 | 66,8                  | réf.                                                                                    | 80,7                  | réf.                                                                                    | réf.                                              |
| Isolée                                                                    | 83,8                  | 12,4***                                                                                 | 82,5                  | 1,7***                                                                                  | ***                                               |
| <b>Âge</b>                                                                |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| 29 ans ou moins                                                           | 65,7                  | -6,4***                                                                                 | 67,2                  | -8,3***                                                                                 | *                                                 |
| 30 à 39 ans                                                               | 70,6                  | réf.                                                                                    | 81,3                  | réf.                                                                                    | réf.                                              |
| 40 à 49 ans                                                               | 69,3                  | -7,3***                                                                                 | 86,1                  | 0,6                                                                                     | ***                                               |
| 50 ans et plus                                                            | 50,2                  | -28,0***                                                                                | 77,3                  | -12,6***                                                                                | ***                                               |
| <b>Nombre d'enfants</b>                                                   |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| 1 enfant                                                                  | 76,6                  | réf.                                                                                    | 85,2                  | réf.                                                                                    | réf.                                              |
| 2 enfants                                                                 | 71,2                  | -7,7***                                                                                 | 83,1                  | -5,8***                                                                                 | ***                                               |
| 3 enfants ou plus                                                         | 42,3                  | -32,2***                                                                                | 64,1                  | -21,6***                                                                                | ***                                               |
| <b>Âge du plus jeune enfant</b>                                           |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| Moins de 3 ans                                                            | 60,0                  | -9,6***                                                                                 | 66,7                  | -20,4***                                                                                | ***                                               |
| 3 ans ou plus                                                             | 70,5                  | réf.                                                                                    | 85,4                  | réf.                                                                                    | réf.                                              |
| <b>Diplôme</b>                                                            |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| Brevet des collèges ou sans diplôme                                       | 58,8                  | -12,6***                                                                                | 62,5                  | -18,2***                                                                                | ***                                               |
| BEP, CAP                                                                  | 74,4                  | -1,7*                                                                                   | 81,2                  | -3,1***                                                                                 | ns                                                |
| BAC                                                                       | 78,4                  | réf.                                                                                    | 82,4                  | réf.                                                                                    | réf.                                              |
| BAC +2                                                                    | 81,3                  | 5,6***                                                                                  | 89,9                  | 8,8***                                                                                  | ***                                               |
| BAC +3 ou plus                                                            | 81,7                  | 6,3***                                                                                  | 91,0                  | 11,4***                                                                                 | ***                                               |
| <b>Situation matrimoniale</b>                                             |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| Célibataire                                                               | 76,3                  | 2,4**                                                                                   | 82,0                  | 4,9***                                                                                  | ***                                               |
| Autre (mariée, veuve, divorcée)                                           | 67,6                  | réf.                                                                                    | 80,5                  | réf.                                                                                    |                                                   |
| <b>Taille de l'unité urbaine</b>                                          |                       |                                                                                         |                       |                                                                                         |                                                   |
| Commune rurale                                                            | 67,7                  | réf.                                                                                    | 86,9                  | réf.                                                                                    | réf.                                              |
| Unité urbaine de moins de 20000 habitants                                 | 68,0                  | -1,0                                                                                    | 82,8                  | -4,0***                                                                                 | ***                                               |
| Unité urbaine de 20000 à moins de 200000 habitants                        | 66,7                  | -2,7***                                                                                 | 76,0                  | -9,5***                                                                                 | ***                                               |
| Unité urbaine de 200000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne) | 67,0                  | -2,8***                                                                                 | 77,6                  | -10,1***                                                                                | ***                                               |
| Agglomération parisienne                                                  | 73,7                  | -0,4                                                                                    | 80,4                  | -7,9***                                                                                 | ***                                               |
| <b>Taux de chômage départemental</b>                                      | 68,4                  | -0,8***                                                                                 | 81,0                  | -1,3***                                                                                 | ***                                               |

\*\*\* Significatif au seuil de 1 % - \*\* Significatif au seuil de 5 % - \* Significatif au seuil de 10 % - ns : non significatif au seuil de 10 % - réf : référence.

**Lecture** • En 1990, 83,8 des mères isolées d'enfant(s) mineur(s) sont actives contre 66,8 % des mères en couple, soit une différence de 17 points. À caractéristiques équivalentes (âge, nombre des enfants, diplôme, état matrimonial, taille de l'unité urbaine et taux de chômage départemental), les mères isolées ont une probabilité d'être actives de 12,4 points supérieure à celle des mères en couple. En 2012, à caractéristiques équivalentes, la probabilité des mères isolées d'être actives est de seulement 1,7 point supérieure à celle des mères en couple. L'évolution entre 1990 et 2012 est significative.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990 ; enquête Emploi en continu 2012, INSEE.



TABLEAU 8

**Effets des variables sociodémographiques sur la probabilité relative des mères d'occuper un emploi, contrôlée de la sélection de l'activité**

|                                                                            | En 1990                          |                  |                                            |         | En 2012                          |                  |                                            |         |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------|--------------------------------------------|---------|----------------------------------|------------------|--------------------------------------------|---------|
|                                                                            | Part des actives en emploi, en % | Effets marginaux |                                            |         | Part des actives en emploi, en % | Effets marginaux |                                            |         |
|                                                                            |                                  | Moyenne          | Bornes de l'intervalle de confiance à 95 % |         |                                  | Moyenne          | Bornes de l'intervalle de confiance à 95 % |         |
|                                                                            |                                  |                  | Minimum                                    | Maximum |                                  |                  | Minimum                                    | Maximum |
| <b>Situation conjugale</b>                                                 |                                  |                  |                                            |         |                                  |                  |                                            |         |
| En couple                                                                  | 88,7                             | réf.             | réf.                                       | réf.    | 92,1                             | réf.             | réf.                                       | réf.    |
| Isolée                                                                     | 80,9                             | -5,6***          | -6,7                                       | -4,4    | 83,2                             | -5,0***          | -5,6                                       | -4,4    |
| <b>Âge</b>                                                                 |                                  |                  |                                            |         |                                  |                  |                                            |         |
| 29 ans ou moins                                                            | 80,1                             | -3,4***          | -4,4                                       | -2,3    | 80,7                             | -3,6***          | -4,5                                       | -2,7    |
| 30 à 39 ans                                                                | 88,8                             | réf.             | réf.                                       | réf.    | 91,1                             | réf.             | réf.                                       | réf.    |
| 40 à 49 ans                                                                | 91,0                             | 2,0***           | 1,1                                        | 3,0     | 92,6                             | 2,1***           | 1,5                                        | 2,7     |
| 50 ans et plus                                                             | 89,7                             | 4,3***           | 2,2                                        | 6,5     | 92,1                             | 3,5***           | 2,4                                        | 4,5     |
| <b>Âge du plus jeune enfant</b>                                            |                                  |                  |                                            |         |                                  |                  |                                            |         |
| Moins de 3 ans                                                             | 84,3                             | 0,1              | -1,0                                       | 1,2     | 88,3                             | 0,2              | -0,7                                       | 1,1     |
| 3 ans ou plus                                                              | 88,6                             | réf.             | réf.                                       | réf.    | 91,2                             | réf.             | réf.                                       | réf.    |
| <b>Diplôme</b>                                                             |                                  |                  |                                            |         |                                  |                  |                                            |         |
| Brevet des collèges ou sans diplôme                                        | 82,3                             | -4,6***          | -5,9                                       | -3,4    | 79,8                             | -4,7***          | -5,5                                       | -3,9    |
| BEP, CAP                                                                   | 88,4                             | -2,4***          | -3,8                                       | -1,0    | 89,1                             | -1,1***          | -1,9                                       | -0,3    |
| BAC                                                                        | 92,5                             | réf.             | réf.                                       | réf.    | 91,0                             | réf.             | réf.                                       | réf.    |
| BAC +2                                                                     | 96,1                             | 4,1***           | 2,1                                        | 6,2     | 94,9                             | 3,0***           | 1,9                                        | 4,0     |
| BAC +3 ou plus                                                             | 95,8                             | 3,0**            | 0,6                                        | 5,3     | 95,8                             | 3,6***           | 2,6                                        | 4,6     |
| <b>Situation matrimoniale</b>                                              |                                  |                  |                                            |         |                                  |                  |                                            |         |
| célibataire                                                                | 77,5                             | -4,6***          | -5,9                                       | -3,4    | 92,1                             | -1,4***          | -2,0                                       | -0,9    |
| autre (mariée, veuve, divorcée)                                            | 88,9                             | réf.             | réf.                                       | réf.    | 87,6                             | réf.             | réf.                                       | réf.    |
| <b>Taille de l'unité urbaine</b>                                           |                                  |                  |                                            |         |                                  |                  |                                            |         |
| commune rurale                                                             | 88,3                             | réf.             | réf.                                       | réf.    | 93,0                             | réf.             | réf.                                       | réf.    |
| unité urbaine de moins de 20 000 habitants                                 | 87,2                             | -0,4             | -1,6                                       | 0,8     | 90,0                             | -1,5***          | -2,4                                       | -0,5    |
| unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants                       | 84,0                             | -1,8***          | -2,9                                       | -0,7    | 86,5                             | -2,3***          | -3,1                                       | -1,5    |
| Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne) | 88,5                             | 0,7              | -0,5                                       | 1,8     | 90,1                             | -0,8*            | -1,7                                       | 0,0     |
| Agglomération parisienne                                                   | 91,5                             | 1,1*             | -0,2                                       | 2,5     | 92,0                             | -0,6             | -1,5                                       | 0,2     |
| <b>Taux de chômage départemental</b>                                       | 87,8                             | -0,7***          | -0,9                                       | -0,5    | 90,6                             | -0,7***          | -0,8                                       | -0,5    |

\*\*\* Significatif au seuil de 1 % - \*\* Significatif au seuil de 5 % - \* Significatif au seuil de 10 % - ns : non significatif au seuil de 10 % - réf : référence.

**Lecture** • En 1990, 80,9 % des mères isolées actives avec enfant(s) mineur(s) sont en emploi, contre 88,7 % des mères actives en couple, soit 7,8 points de moins. À caractéristiques équivalentes (âge, nombre des enfants, diplôme, état matrimonial, taille de l'unité urbaine, taux de chômage départemental et probabilité d'être active), les mères actives isolées ont une probabilité d'être en emploi inférieure de 5,6 points à celle des mères en couple (au plus inférieure de 6,7 points et au moins inférieure de 4,4 points selon l'intervalle de confiance). En 2012, à caractéristiques comparables, les mères actives isolées ont une probabilité d'être en emploi inférieure de 5,0 points à celle des mères en couple. Le recoupement des intervalles de confiance pour 1990 et pour 2012 indique que les évolutions de ces effets entre les deux dates ne sont pas significatives.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur, actives en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990 ; enquête Emploi en continu 2012, INSEE.



## ENCADRÉ 4

**Probabilité d'être active, probabilité d'être en emploi, prise en compte de la sélection dans l'activité et effets marginaux moyens****Probabilité d'être active**

Pour estimer la probabilité d'être active parmi les mères d'un enfant mineur (tableau 7), un modèle PROBIT a été mis en œuvre. Soit  $Y$  la probabilité d'être active, elle est supposée prendre deux valeurs 0, inactive et 1, active. Soit  $Y^*$ , la variable latente sous-jacente à l'activité. Le modèle PROBIT postule la relation suivante :  $Y^* = X\beta + u$  où

- $X$  est un ensemble de variables exogènes, explicatives (ici la situation matrimoniale, l'âge...)
- $u$ , le résidu inexpliqué

La probabilité qu'un individu  $i$  soit actif ( $Y_i = 1$ ) est alors  $P_i = P[Y_i = 1] = P[Y^*_i > 0] = P[X_i\beta > -u] = F(X_i\beta)$

Avec  $F$  la fonction de répartition de  $-u$ . Dans le cas d'un modèle PROBIT,  $F$  est la fonction de répartition d'une loi normale.

**Moyenne des effets marginaux**

L'effet marginal d'une caractéristique sur la probabilité d'être active est la mesure d'un changement de ce seul facteur quand les autres facteurs sont supposés fixés. Il est mesuré de la manière suivante :

- pour les facteurs continus (ici le taux de chômage départemental), il s'agit de la dérivée de la moyenne conditionnelle ;
- pour les variables discrètes (ici par exemple, la situation conjugale), c'est ici la moyenne des effets marginaux qui est présentée (AME, average marginal effect). L'ensemble des autres facteurs sont fixés, et on mesure pour chacune des observations, la probabilité prédite par le modèle avec la caractéristique d'intérêt (par exemple, la mère est isolée) et celle sans la caractéristique d'intérêt (la mère est en couple). L'effet marginal est alors la différence entre ces deux probabilités prédites et la moyenne des effets marginaux est la moyenne de ces différences mesurée sur l'ensemble de l'échantillon.

**Probabilité d'être en emploi avec sélection d'être active**

Pour mesurer la probabilité d'être en emploi parmi les actives, un modèle PROBIT simple est inapproprié car il néglige le risque de biais de sélection des mères actives, qui se sont présentées sur le marché du travail et qui constituent donc un échantillon spécifique de l'ensemble des mères. La probabilité d'être en emploi et la probabilité d'être active dépendent potentiellement toutes les deux des mêmes caractéristiques. Pour prendre en compte ce biais de sélection, le modèle mis en œuvre est un probit bivarié avec sélection d'échantillon (Van de Ven et Van Praag, 1981).

Ce modèle consiste ici à expliquer la variable dépendante  $Z_i$  en sachant qu'elle n'est observée que pour une certaine valeur de  $Y_i$ .

Dans l'équation (1), comme dans le cas du PROBIT simple précédent,  $Y_i^*$  est une variable latente inobservable qui mesure la probabilité d'être active parmi l'ensemble des mères ; tandis que dans l'équation (2), la variable inobservable  $Z_i^*$  mesure la probabilité d'être en emploi parmi les mères actives. Le modèle prend alors la forme suivante :

- (1) être active :  $Y_i = 1$  si  $Y_i^* > 0$  avec  $Y_i^* = \beta_1 X_{1i} + u_1$  ;
- (2) être en emploi parmi les actives :  $Z_i = 1$  si  $Y_i^* > 0$  et  $Z_i^* > 0$  avec  $Z_i^* = \beta_2 X_{2i} + u_2$

La présence d'une sélection modifie l'écriture générale du modèle des PROBIT bivarié dont l'hypothèse principale est de considérer que les résidus des deux équations sont distribués normalement et conjointement (Greene, 2005) : les termes d'erreur suivent une loi normale bivariée  $\begin{bmatrix} u_1 \\ u_2 \end{bmatrix} \sim N(0, \Sigma)$  où  $\Sigma = \begin{pmatrix} 1 & \rho \\ \rho & 1 \end{pmatrix}$  et  $\rho$  capture la corrélation des variables non observées entre les deux équations.

Cette modélisation permet ainsi de prendre en compte la corrélation entre les variables inobservées qui affectent la probabilité d'être active et celles qui affectent la probabilité d'être en emploi parmi les actives. L'identification du modèle nécessite au moins une variable d'exclusion, soit une variable explicative de  $Y$  sans être explicative de  $Z$ . Dans notre cas, il faut au moins une variable qui explique la probabilité d'être active ( $Y_i$ ) et qui ne soit pas corrélée avec le terme d'erreur de l'équation modélisant la probabilité d'être en emploi ( $Z_i$ ). Nous avons retenu le nombre d'enfants à charge comme variable d'exclusion.

L'estimation du modèle (annexe 2) montre une significativité du paramètre associé au  $\rho$  pour les deux années. L'hypothèse d'une corrélation des termes d'erreurs des deux équations est donc ici vérifiée.

**Évolution de 1990 à 2012**

Une modélisation de la probabilité d'être active, estimée pour la population des mères d'au moins un enfant mineur sur deux années (1990 et 2012), permet d'évaluer l'effet de la monoparentalité sur l'activité en 1990 et en 2012 et son évolution entre ces deux dates. Les résultats de cette régression montrent qu'en 1990 comme en 2012, la monoparentalité a un effet positif et significatif sur la probabilité d'être active. L'évolution de l'effet de la monoparentalité sur la probabilité d'être active est significative entre ces deux dates.

Cette étude s'intéresse à la variation de l'effet des déterminants de l'activité au cours des deux périodes observées. Si, entre les deux périodes observées, il existe des différences que l'on peut relever dans les statistiques descriptives, ces évolutions ne sont pas toujours significatives lorsque l'on prend en compte d'autres facteurs, dont les effets eux-mêmes peuvent varier entre les deux périodes. La probabilité d'être active ou d'être en emploi est modélisée séparément pour les mères en 1990 et 2012 à l'aide de modèles PROBIT (sans ou avec effet de sélection), en prenant en compte les mêmes facteurs dans les deux cas. Selon les cas, les tests du rapport de vraisemblance (test de Wald) ou la comparaison des intervalles de confiance permettent ensuite de vérifier si les différences entre les coefficients ou les effets marginaux des deux régressions sont réellement significatives.

## Annexe 1

### Les familles monoparentales sortant de la monoparentalité en 2010

Dans cette étude, les sortants de la catégorie des familles monoparentales en 2010 sont les parents isolés qui se mettent en couple<sup>7</sup> en 2010 et cohabitent avec le nouveau conjoint, ainsi que ceux dont l'enfant le plus jeune atteint 18 ans même s'il habite toujours chez le parent ou ceux dont tous les enfants mineurs ont quitté le logement en 2010.

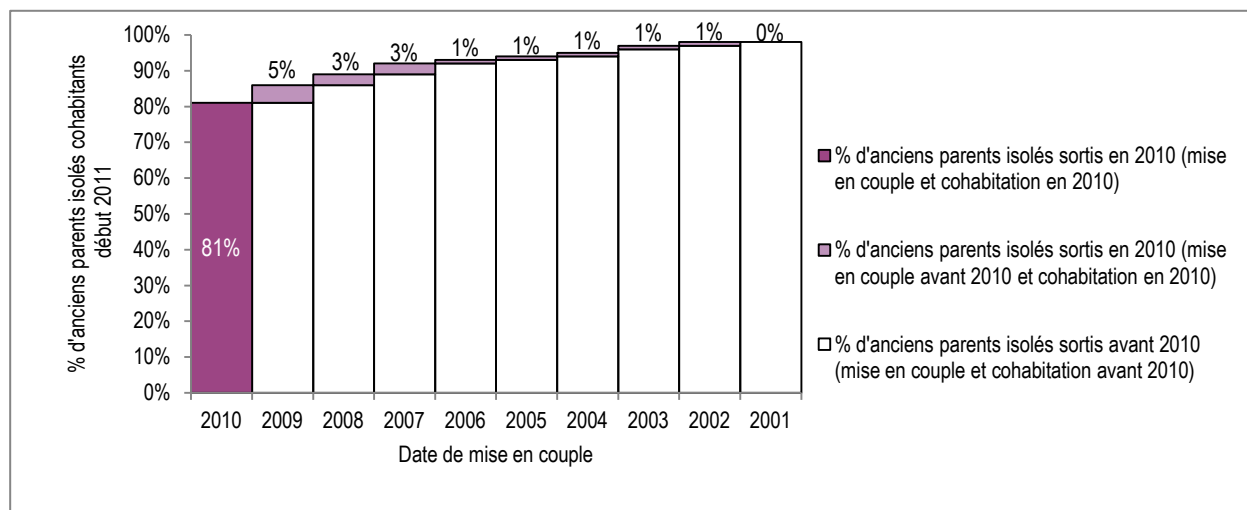
Or, une partie des (re)mises en couple est négligée. En effet, pour être défini comme un parent isolé celui-ci ne doit pas avoir de conjoint habitant dans son logement. Une sortie du statut de parent isolé implique une (re)mise en « couple cohabitant ». Pour dénombrer l'ensemble de celles-ci, il serait nécessaire de savoir parmi les couples cohabitants en 2011 combien ont débuté leur cohabitation en 2010, sortant ainsi du statut de parent isolé. Or, la date de cohabitation n'est pas connue dans l'EFL. L'information collectée porte sur la date de mise en couple, qui ne coïncide pas nécessairement avec l'année d'emménagement en couple.

Les sorties avérées sont les seules comptabilisées (mise en couple en 2010 et cohabitation constatées début 2011). On omet donc les parents isolés qui ont emménagé avec un nouveau conjoint en 2010 seulement, mais dont la mise en couple est plus ancienne (2009, 2008...).

Environ 81 % des anciens parents isolés qui se sont mis en couple en 2010 cohabitent avec leur nouveau partenaire au début de 2011.

Pour estimer l'ampleur de ce défaut, on calcule le nombre de parents isolés qui ont emménagé avec leur conjoint en 2010 dont la mise en couple est antérieure à 2010. Pour cela on suppose que le comportement de cohabitation à la suite d'une mise en couple est uniforme dans le temps, c'est-à-dire que le comportement des individus les années précédant 2010 est le même que celui des individus en 2010 (schéma).

#### Calendrier de la mise en couple et de la cohabitation d'anciens parents isolés



**Note** • Afin d'éliminer les fluctuations les moins significatives, les estimations sont obtenues à partir de moyennes mobiles d'ordre 3.

**Lecture** • 86 % des anciens parents isolés qui se sont remis en couple en 2008, ont quitté le statut de parents isolés avant 2010. 3 % des anciens parents isolés qui se sont remis en couple en 2008, ont quitté le statut de parent isolé en 2010.

**Champ** • Parents sortis de la monoparentalité en 2010 ou avant, en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Famille et logements, INSEE-INED, 2011.

Parmi les anciens parents isolés qui se sont remis en couple en 2010, les 81 % qui cohabitent avec le nouveau conjoint début 2011 sont déjà comptés parmi les sortants de la monoparentalité en 2010.

<sup>7</sup> La compréhension des questions de l'EFL est laissée à la libre appréciation du répondant car il s'agit d'une enquête auto-administrée. La notion de « mise en couple » est subjective et peut parfois être difficile à dater selon les considérations du répondant.

## Annexe 1 (suite)

Parmi les anciens parents isolés qui se sont (re)mis en couple en 2009, 86 % cohabitent avec le nouveau conjoint en 2011. Sous l'hypothèse que le comportement des personnes est constant dans le temps, on estime que 81 % d'entre eux ont emménagé avec le nouveau conjoint l'année de la mise en couple (2009), on déduit alors que 5 % des anciens parents isolés emménagent avec le nouveau conjoint dans la 2<sup>e</sup> année (soit en 2010) qui suit la mise en couple. Ces 5 % quittent également le statut de parent isolé en 2010.

De même, 89 % des anciens parents isolés qui se sont (re)mis en couple en 2008 cohabitent avec le nouveau conjoint en 2011. On en déduit que 3 % ( $89 \% - (81+5) \%$ ) des anciens parents isolés emménagent avec le nouveau conjoint dans la 3<sup>e</sup> année qui suit la mise en couple.

Et ainsi de suite, on estime le nombre total d'anciens isolés sortants de la monoparentalité en 2010 en sommant le nombre d'anciens parents isolés qui emménagent avec un conjoint en 2010 et dont la mise en couple est plus ancienne, et les sorties avérées en 2010. Au total, on estime qu'il y a 234 000 sortants de la catégorie des familles monoparentales en 2010 dont 220 000 sorties mesurées et 14 000 sorties estimées.

La date réelle de sortie de la monoparentalité n'étant pas connue pour les 14 000 sortants estimés, la population des sortants dans l'étude porte uniquement sur ceux dont la sortie est mesurée. On étudiera donc les caractéristiques de 94 % de la population des sortants de la catégorie des familles monoparentales tels qu'ils sont définis dans cette étude.

## Annexe 2

## Estimation de la probabilité d'être en emploi avec sélection de l'activité

|                                                                            | 1990             |         | 2012             |         |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|------------------|---------|
|                                                                            | Paramètre estimé | Pr >  t | Paramètre estimé | Pr >  t |
| <b>Équation de sélection : être active parmi l'ensemble des mères</b>      |                  |         |                  |         |
| <b>Constante</b>                                                           | 1,456            | <,0001  | 2,003            | <,0001  |
| <b>Situation conjugale</b>                                                 |                  |         |                  |         |
| En couple                                                                  | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| Isolée                                                                     | 0,523            | <,0001  | 0,055            | 0,004   |
| <b>Âge</b>                                                                 |                  |         |                  |         |
| 29 ans ou moins                                                            | -0,224           | <,0001  | -0,292           | <,0001  |
| 30 à 39 ans                                                                | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| 40 à 49 ans                                                                | -0,255           | <,0001  | 0,027            | 0,106   |
| 50 ans et plus                                                             | -0,877           | <,0001  | -0,421           | <,0001  |
| <b>Nombre d'enfants</b>                                                    |                  |         |                  |         |
| 1 enfant                                                                   | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| 2 enfants                                                                  | -0,277           | <,0001  | -0,204           | <,0001  |
| 3 enfants ou plus                                                          | -1,000           | <,0001  | -0,715           | <,0001  |
| <b>Âge du plus jeune enfant</b>                                            |                  |         |                  |         |
| Moins de 3 ans                                                             | -0,327           | <,0001  | -0,670           | <,0001  |
| 3 ans ou plus                                                              | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| <b>Diplôme</b>                                                             |                  |         |                  |         |
| Brevet des collèges ou sans diplôme                                        | -0,433           | <,0001  | -0,606           | <,0001  |
| BEP, CAP                                                                   | -0,059           | 0,079   | -0,113           | <,0001  |
| BAC                                                                        | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| BAC +2                                                                     | 0,221            | <,0001  | 0,358            | <,0001  |
| BAC +3 ou plus                                                             | 0,255            | <,0001  | 0,477            | <,0001  |
| <b>Situation matrimoniale</b>                                              |                  |         |                  |         |
| Célibataire                                                                | 0,082            | 0,032   | 0,188            | <,0001  |
| autre (mariée, veuve, divorcée)                                            | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| <b>Taille de l'unité urbaine</b>                                           |                  |         |                  |         |
| commune rurale                                                             | réf.             | réf.    | réf.             | réf.    |
| unité urbaine de moins de 20 000 habitants                                 | -0,036           | 0,222   | -0,145           | <,0001  |
| unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants                       | -0,106           | 0,000   | -0,330           | <,0001  |
| Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne) | -0,100           | 0,000   | -0,350           | <,0001  |
| Agglomération parisienne                                                   | -0,016           | 0,620   | -0,278           | <,0001  |
| <b>Taux de chômage départemental</b>                                       | -0,030           | <,0001  | -0,046           | <,0001  |

## Annexe 2 (suite)

## Estimation de la probabilité d'être en emploi avec sélection de l'activité

|                                                                            | 1990             |              | 2012             |              |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
|                                                                            | Paramètre estimé | Pr >  t      | Paramètre estimé | Pr >  t      |
| <b>Équation d'emploi parmi les mères actives</b>                           |                  |              |                  |              |
| <b>Constante</b>                                                           | 1,994            | <,0001       | 2,073            | <,0001       |
| <b>Situation conjugale</b>                                                 |                  |              |                  |              |
| En couple                                                                  | -0,375           | <,0001       | -0,360           | <,0001       |
| Isolée                                                                     | réf.             | réf.         | réf.             | réf.         |
| <b>Âge</b>                                                                 |                  |              |                  |              |
| 29 ans ou moins                                                            | -0,228           | <,0001       | -0,262           | <,0001       |
| 30 à 39 ans                                                                | réf.             | réf.         | réf.             | réf.         |
| 40 à 49 ans                                                                | 0,137            | <,0001       | 0,151            | <,0001       |
| 50 ans et plus                                                             | 0,293            | <,0001       | 0,248            | <,0001       |
| <b>Âge du plus jeune enfant</b>                                            |                  |              |                  |              |
| Moins de 3 ans                                                             | 0,006            | 0,881        | 0,014            | 0,575        |
| 3 ans ou plus                                                              | réf.             | réf.         | réf.             | réf.         |
| <b>Diplôme</b>                                                             |                  |              |                  |              |
| Brevet des collèges ou sans diplôme                                        | -0,313           | <,0001       | -0,338           | <,0001       |
| BEP, CAP                                                                   | -0,162           | 0,000        | -0,081           | 0,001        |
| BAC                                                                        | réf.             | réf.         | réf.             | réf.         |
| BAC +2                                                                     | 0,280            | <,0001       | 0,213            | <,0001       |
| BAC +3 ou plus                                                             | 0,201            | 0,011        | 0,258            | <,0001       |
| <b>Situation matrimoniale</b>                                              |                  |              |                  |              |
| Célibataire                                                                | -0,313           | <,0001       | -0,104           | <,0001       |
| Autre (mariée, veuve, divorcée)                                            | réf.             | réf.         | réf.             | réf.         |
| <b>Taille de l'unité urbaine</b>                                           |                  |              |                  |              |
| Commune rurale                                                             | réf.             | réf.         | réf.             | réf.         |
| Unité urbaine de moins de 20 000 habitants                                 | -0,027           | 0,514        | -0,106           | <,0001       |
| Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants                       | -0,122           | 0,001        | -0,167           | <,0001       |
| Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne) | 0,046            | 0,249        | -0,059           | 0,016        |
| Agglomération parisienne                                                   | 0,078            | 0,081        | -0,046           | 0,094        |
| <b>Taux de chômage départemental</b>                                       | -0,044           | <,0001       | -0,049           | <,0001       |
| <b>Coefficient de corrélation des résidus</b>                              | Paramètre estimé | Test de Wald | Paramètre estimé | Test de Wald |
|                                                                            | -0,768           | <,0001       | -0,656           | <,0001       |

\*\*\* Significatif au seuil de 1 % - \*\* Significatif au seuil de 5 % - \* Significatif au seuil de 10 % - ns : non significatif au seuil de 10 % - réf : référence.

**Champ** • Mères de famille comptant au moins un enfant mineur en France métropolitaine.

**Sources** • Enquête Emploi 1990 ; enquête Emploi en continu 2012, INSEE.





## Bibliographie

- Acs M., 2014, « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? », *Études et Résultats*, DREES, n° 874, février.
- Albouy V., Breuil-Genier P., 2012 « Démographie et famille : les différences sociales se réduisent-elles ? », *France Portrait Social* – édition 2012, INSEE, pp. 11-18.
- Algava É., Le Minez S., Bressé S., Pla A., 2005, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Études et Résultats*, DREES, n° 389, avril.
- Algava É., 2003, « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale », *Études et Résultats*, DREES, n° 218, février.
- Biausque V., Govillot S., 2012, « Les couples sur le marché du travail », *France portrait Social* – édition 2012, INSEE, pp. 137-148.
- Beaumel C., Bellamy V., 2014, « La situation démographique en 2012 », *Insee Résultat*, INSEE, n° 154.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., 2015, « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première*, INSEE, n°1539.
- Carrasco V., Dufour C., 2015, « Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », *Infostat justice*, Ministère de la Justice, n°132.
- Chambaz C., 2000, « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, DREES, n° 66, juin.
- Chardon O., Daguet F., Vivas E., 2008, « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première*, INSEE, n° 1195.
- Davie E., 2012, « Un premier enfant à 28 ans », *Insee Première*, INSEE, n° 1419.
- Domingo P., 2013, « Les modalités de résidence des enfants de parents séparés », *l'e-ssentiel*, CNAF, n° 139.
- Eydoux A., Letablier M.-T., avec la collaboration de Georges N., 2007, « Les familles monoparentales en France », *Rapport de recherche*, CEE, n° 36.
- Guillonnet M., Moreau C., 2013, « La résidence des enfants de parents séparés », *Rapport thématiques du ministère de la Justice*, DACS, novembre.
- Greene W., 2005, *Économétrie*, New York University, Pearson Education France, (5<sup>e</sup> édition), Édition française dirigée par Didier Schlachter, IEP Paris, Université Paris II.
- Haut Conseil de la Famille, 2014, « Les ruptures familiales : état des lieux et propositions », *Rapport du 10 avril 2014*.
- Hourriez J.-M., Olier L., 1997, « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 308-309-310.
- Lapinte A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première*, INSEE, n° 1470.
- Lefaucheur N., 1986, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire. Formes nouvelles ou mots nouveaux ? », in AidelF-Association internationale des démographes de langue française (dir.), *Les familles d'aujourd'hui*, Paris, PUF, pp. 173-181.
- Letablier M.-T., 2011, « La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements » in Ruspini E. (dir.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, pp.33-68.
- Martin C., 2004, « Évolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales en Europe », *Dossiers d'études*, CNAF, n° 54.
- Maruani M., 2011, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, coll. " Repères Sociologie", 4<sup>e</sup> éd., 128 p.
- Minni C., Moschion J., 2010, « Activité féminine et composition familiale depuis 1975 », *Dares Analyses*, DARES, n° 27.
- Piketty T., 2005, « L'impact de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité féminine et la fécondité en France 1982-2002 », dans *Histoires de familles, histoires familiales*, Coll. Les Cahiers de l'INED, n° 156.
- Rallu J.-L., 1982, « Les enfants des familles monoparentales. Données de recensement et d'état civil », *Population*, vol. 37 (1), INED, pp. 51-74
- Régnier-Loilier A., 2013, « Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant », *Population et Sociétés*, INED, n° 500.

Van de Ven W., Van Praag B., 1981 « The Demand for Deductibles in Private Health Insurance : a Probit Model with Sample Selection », *Journal of Econometrics*, n° 17, pp. 229-252.

Vanovermeir S., 2012, « L'accueil des jeunes enfants : axe majeur de la politique familiale française depuis les années 1970 », *Dossier Solidarité Santé*, n° 31, DREES, août.



---

**DOSSIERS SOLIDARITÉ ET SANTÉ**

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison

ISSN : 1958-587X

---